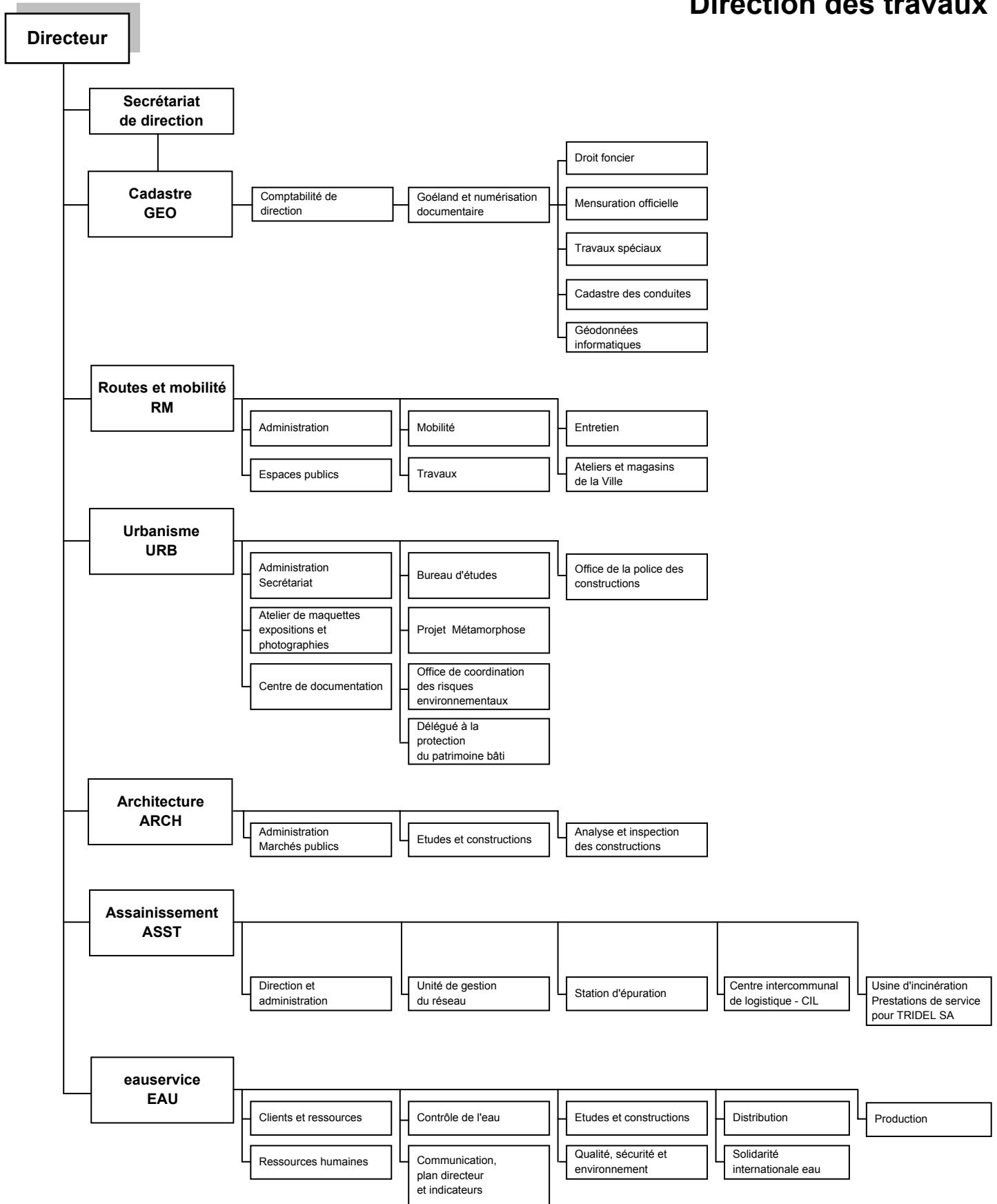


Direction des travaux



Direction des travaux

Sans contestation, l'historique de la direction des travaux retiendra l'année 2008 comme celle de la mise en service du métro m2. Le directeur ainsi que tous les services de la direction ont été sollicités de manière très importante par ce projet d'envergure. Après 54 mois de réalisation, cela s'est traduit le 18 septembre 2008 par la remise de l'ouvrage à l'exploitant, la société des Transports publics lausannois (tl), lors de l'inauguration officielle du m2. Celle-ci s'est déroulée en présence de nombreuses autorités dont le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger et le Conseil d'Etat vaudois in corpore. Suite à cela, les festivités ont duré trois jours, jusqu'au 21 septembre, et connu un succès populaire fort de 300'000 personnes. La réussite de cet événement est le fruit d'une collaboration avec le festival *label suisse* de la Radio suisse romande. Enfin, la date du 27 octobre, à 5h26, a marqué le début de l'exploitation commerciale du métro par les tl.

Parallèlement à leur participation à l'achèvement des travaux du m2, les services ont piloté un certain nombre de réalisations, dont les suivantes, ne formant pas une liste exhaustive, sont caractéristiques de leur variété en 2008 :

En lien avec les travaux du m2 et de nombreux services de la Ville, plus de 50 chantiers ont été pilotés par le comité des espaces publics (CEP) dans le cadre de la restructuration du réseau tl 08. Toujours lié au m2 et suite à une collaboration étroite avec le service des parcs et promenades, *la Promenade de la Ficelle* a vu le jour en début d'année. Cette liaison piétonne entre la gare et Ouchy est la concrétisation de l'étude *trait d'unions*.

En association avec la direction du développement et de la coopération (DDC) et des ONG suisses, le domaine de l'eau compte cette année la création d'un fonds international de solidarité intitulé *Solidarité internationale eau*. Financé par les consommateurs d'eau lausannois à hauteur de 1 ct par m³, il est destiné à la réalisation d'infrastructures hydrauliques et aux conseils de spécialistes d'eauservice dans les pays en voie de développement.

Au niveau de la requalification du front Jomini (parc hôtelier de 12'000 m²) associée à la reconstruction des halles Sud (surface d'exposition de 13'000 m²) du centre d'exposition et de congrès de Beaulieu, le projet taoua a été désigné vainqueur suite au concours d'architecture lancé en avril. Sa réalisation permettra de valoriser les activités du site de Beaulieu et son quartier.

En matière d'information sur le territoire et pour répondre à un besoin croissant de la population et des profession-

nels les plus divers, un guichet cartographique a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Ce dernier permet la consultation de géodonnées dans plusieurs domaines tels que le cadastre, l'aménagement du territoire ou la mobilité.

Mais encore, les projets en cours ou à l'étude ont connu une évolution significative durant cette année et ce, dès le mois de janvier, avec le soutien apporté par la Municipalité à la réalisation, dès 2011, d'un réseau d'axes forts de transports publics urbains. Ceux-ci comprennent une nouvelle ligne de tram entre Bussigny et le Nord lausannois et des lignes de bus à haute qualité de service entre l'Ouest et l'Est lausannois.

Une avancée notoire a eu lieu dans le dossier de la route de contournement de la Sallaz qui prévoit le réaménagement complet de la place. Le préavis a été adopté en juin par le Conseil communal et les premiers travaux adjugés par la Municipalité en décembre 2008.

Sur un autre front, la recherche d'améliorations qualitatives du degré de traitement des eaux usées continue avec la réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants. Le préavis de ce programme soutenu au niveau fédéral par l'intermédiaire de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été adopté en décembre par la Municipalité.

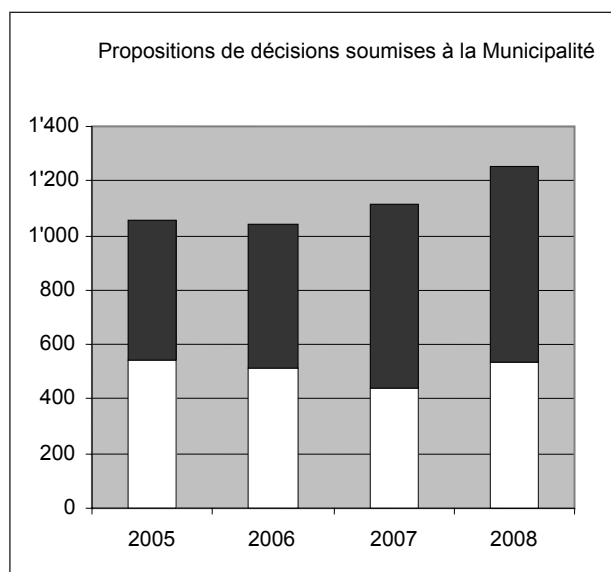
Cette année encore, Métamorphose a occupé de manière constante la direction dans plusieurs domaines, avec notamment l'élaboration de deux préavis significatifs. Le premier, adopté par le Conseil communal en novembre, a concerné l'avancement de la partie sud du projet, en particulier le financement du déplacement, au parc du Bourget, du poste de détente de gaz des Près-de-Vidy. Le deuxième, qui a été rédigé en fin d'année, fait suite à l'aboutissement au mois d'août d'une initiative populaire demandant l'installation des deux stades (athlétisme et football) au nord de la ville.

Enfin, il faut souligner l'adoption par la Municipalité du préavis de demande d'octroi d'un crédit d'étude pour le volet lausannois du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Ce préavis, qui sera traité en 2009 par le Conseil communal, a lancé la première étape du chapitre lausannois de ce grand chantier cantonal qui a reçu, en première lecture, l'aval des services fédéraux et sera traité par les Chambres entre la fin 2009 et le début 2010.

En définitive, si l'année 2008 a été marquée par le sceau de la concrétisation du projet m2 et de la restructuration du réseau tl 08, 2009 devrait être, à la direction des travaux, une année placée sous le signe de la poursuite des études préliminaires liées aux grands projets et de l'avancement des projets en cours, tel celui de la route de contournement de La Sallaz.

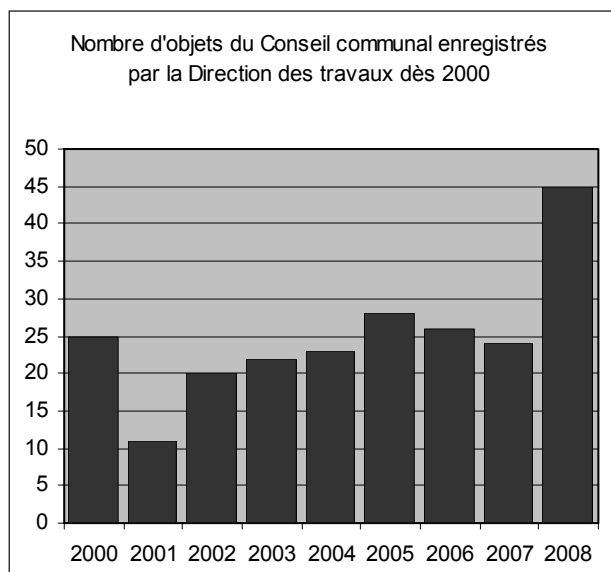
Municipalité - propositions de décision soumises par la Direction

Année	2005	2006	2007	2008
Police des constructions (blanc)	544	510	437	536
Affaires courantes (noir)	512	528	679	715
Total	1'056	1'038	1'116	1'251



Conseil communal – objets enregistrés par la Direction

La Direction a enregistré 2 (1) motions, 14 (11) postulats, 15 (8) interpellations, 10 (4) pétitions et 4 (1) questions. Elle a rédigé 15 (14) préavis ou rapport-préavis et le Conseil communal en a ratifié 13 (11). Enfin, elle a pris part à 28 séances de commission du Conseil en tant que leader.



Séances publiques d'information et/ou de concertation

En 2008, la Direction a été sollicitée pour 36 (40) séances d'information et/ou de concertation, dont 7 (5) en lien avec le m2.

SERVICE DU CADASTRE

MISSIONS DU SERVICE

Le service du cadastre est constitué des quatre unités suivantes :

- Secrétariat de direction
- Comptabilité de direction
- Goéland et numérisation documentaire
- Droit foncier et géomatique

Ainsi les prestations du service couvrent un large spectre de tâches dans les domaines du secrétariat, de la comptabilité, de la gestion documentaire et du savoir d'entreprise, ainsi que dans le droit foncier, la mensuration officielle, les travaux spéciaux, le cadastre des conduites et canalisations et les géodonnées informatiques.

Par nature, le service du cadastre a des missions transversales et stratégiques ; de ce fait ses tâches et activités sont diversifiées et complémentaires et permettent de mettre en place des synergies entre les unités, en travaillant transversalement, et d'optimiser l'engagement des collaborateurs et les processus de travail de manière constante, aussi bien au sein de la Direction que dans le service. L'outil Goéland de gestion documentaire et des processus « métiers » joue un rôle fédérateur important dans la Direction car il permet de conduire et de documenter les démarches administratives.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
47	44.58	50	47.48

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008 : 48.48 EPT

A cet effectif, s'ajoute 2 apprentis.

Les mutations du personnel pour l'année 2008 comprennent deux transferts internes, un départ volontaire pour des raisons privées et l'arrivée d'une comptable, d'une secrétaire, de deux dessinateurs géomaticien et du nouveau coordinateur administratif de la Direction. Concernant les apprentis du service, une apprentie employée de commerce a échoué ses examens de fin d'apprentissage et va refaire sa dernière année au service financier. Elle a été remplacée par un nouvel apprenti dépendant du service du personnel. A la demande de jeunes qui doivent choisir un apprentissage, le service organise divers stages à leur intention.

Les différences d'effectifs entre le début de l'année et la fin de l'année s'expliquent par le décalage de temps entre le départ d'un collaborateur et l'arrivée de son successeur. En 2008, le service n'a pas d'augmentation d'effectif.

Les principales prestations du service réalisées en 2008 sont résumées par unité ci-après.

SECRETARIAT DE DIRECTION

Les tâches du secrétariat de direction comprennent celles d'accueil, de réception, de réponse téléphonique, de soutien administratif, de prestations de logistiques transversales (poste, huissier, séances diverses, etc.), et de coordination générale des procédures, des activités et des communications (internes et externes) pour l'ensemble de la Direction. Il s'agit véritablement de la plaque tournante des principales activités de la Direction.

Séances des chefs de service

Le secrétariat de direction a établi les ordres du jour, rédigé les procès-verbaux et assuré la diffusion des 912 (745) décisions prises au cours des 43 (43) séances tenues en 2008.

Sociétés de développement et associations diverses

Comme chaque année, une réunion a été organisée dans le courant du printemps à l'intention de toutes les sociétés de développement, des associations ou groupements de commerçants et associations de quartier ou diverses, auxquels ont été présentés les grands projets pilotés par les services de la Direction.

COMPTABILITÉ DE DIRECTION

Cette unité assure, pour l'ensemble de la Direction, la gestion et le « controlling » du budget et des comptes, les paiements et la facturation, y compris les envois contre remboursement des permis de construire et autorisations diverses, le traitement de comptabilités particulières (GEDREL, P+R de Venues, festivités du m2, etc.), et finalement la gestion administrative et comptable du personnel fixe ainsi que des auxiliaires.

En 2008, la comptabilité de direction a traité plus de 30'000 (29'000) factures « fournisseurs » et « débiteurs ».

GOÉLAND ET NUMÉRISATION DOCUMENTAIRE

Goéland est une solution de gestion du savoir d'entreprise orientée processus, couplée à une gestion électronique des documents. Cette application Web est intégralement développée et maintenue au sein du service. Elle fonctionne grâce à une infrastructure d'une dizaine de serveurs, gérés par le service. Elle peut être utilisée par n'importe quel employé communal sans coût de licence. Les nouveaux composants serveurs s'appuient sur des outils sous licence « libre » tels que Linux, Apache, Php et Postgresql.

2008 a été marquée par la réalisation de l'Extranet du Conseil Communal, qui s'appuie sur un sous-ensemble de Goéland (fonctionnel et données) et permet de suivre l'intégralité des affaires du Conseil (motions, postulats et autres). L'alimentation initiale en données de toutes les affaires et documents « en cours » depuis début 2007 a été assurée par le service. Le support Goéland a formé fin 2008 la personne répondante au Secrétariat Municipal et l'accompagne progressivement dans la reprise de cette activité sur le long terme.

La réalisation d'un nouveau module Goéland « Parcelles » a été rendue nécessaire au vu de la disparition annoncée

de l'ancienne application sur le host IBM au SOI pour fin 2008. Après plusieurs mois de recherche, a été finalisé un méta-moteur de recherche qui permet aux utilisateurs d'effectuer, très simplement depuis une interface triviale (à la « google »), une recherche linguistique sur tout l'ensemble des domaines traités par Goéland (affaires, documents, suivis, objets, etc.).

Durant l'année 2008, ce sont plus de 1'900 (1'800) utilisateurs différents à travers l'administration communale qui ont utilisé cette application, totalisant plus de 101 (71) millions de « hits ». Parmi ces utilisateurs, plus de 1'700 ont utilisé Goéland plusieurs fois durant l'année. A fin 2008, 42'524 affaires de 135 types différents sont traitées par 24 services communaux. Pas moins de 37 services différents ont collaboré pour traiter ces affaires, représentant plus de 226'870 prises de position documentées (105'232 en 2007).

Fin 2008, un total de 266'399 documents électroniques sont indexés dans Goéland (186'882 en 2007); ces documents ont été consultés en ligne plus de 1'325'263 fois.

En plus des formations usuelles des nouveaux utilisateurs, une dizaine d'ateliers de formation et d'accompagnement ont été organisés pour encourager le partage des bonnes pratiques, notamment au niveau de l'indexation des documents.

L'atelier de scannérisation a numérisé et pré-indexé 7'740 courriers en 2008 (7'573 en 2007).

DROIT FONCIER

Les tâches suivantes y sont effectuées :

- renseignements au public sur les plans fixant les limites des constructions et les plans partiels d'affectation ou de quartier légalisés, ainsi que sur le plan général d'affectation (PGA);
- examen des projets de constructions du point de vue du droit foncier, soit contrôle juridique de la propriété et examen de la conformité des dossiers d'enquête aux plans, lois et règlements en vigueur;
- vérification des implications sur des servitudes ou sur d'autres droits intéressant la Commune;
- étude numérique du repérage des limites des constructions et des zones constructibles;
- contrôle des implantations;
- établissement des autorisations à bien-plaire ou permis d'usage pour les anticipations immobilières sur le domaine public, calcul des redevances;
- rédaction d'actes divers (ventes et pactes d'emption, réquisitions de transferts, servitudes, mentions, conventions diverses et autres);
- établissement des autorisations à bien-plaire pour ancrages temporaires, calcul des redevances;
- attribution et gestion des adresses et numéros des bâtiments.

Il est à souligner que le service du cadastre a conduit les négociations relatives aux trois projets ci-après :

Quartier des Fiches-Nord – Radiation des servitudes de restriction de bâtir

Le secteur au lieu-dit « Les Fiches-Nord » est composé d'une dizaine de parcelles représentant une surface d'environ 50'000 m². Celles-ci sont réciproquement grevées et

favorisées de différentes servitudes de restriction de bâtir, inscrites entre 1930 et 1950, qui empêchent un développement qualitatif et harmonieux du quartier. Certaines d'entre elles limitent la hauteur à la corniche des nouveaux bâtiments, d'autres restreignent la constructibilité des parcelles à des bâtiments de type « villa ». Ces restrictions de droit privé ne peuvent être levées qu'avec l'accord unanime des propriétaires de tous les fonds bénéficiaires.

Dans le contexte de la réalisation du métro m2, avec la station « Fourmi » à proximité immédiate, et suite à la mise en vigueur du nouveau plan général d'affectation, qui permet une densification opportune de ce secteur en le colloquant en zones mixte de forte et de moyenne densité, le service a négocié cas par cas la radiation ou la modification de ces servitudes. Le développement de ce magnifique quartier pourra ainsi être assuré ces prochaines années.

Un concours d'urbanisme, lancé par les propriétaires au début de l'année 2008, a défini les lignes et les principes d'aménagement du secteur.

Prolongement de la « Coulée Verte » au travers de l'îlot d'Ouchy

Dans le cadre de la réalisation du tronçon du métro m2 traversant l'îlot d'Ouchy, entre la rue du Liseron et la station « Ouchy », le service a assuré une étroite coordination des projets privés et publics pour la construction de deux nouveaux bâtiments. Le bâtiment de la rue du Liseron 3 est démolit et remplacé par un nouveau, de type « Minergie ». Au centre de l'îlot, c'est un bâtiment de six logements d'un étage sur rez qui trouvera place et, finalement, la place devant la station a pu être agrandie par la démolition partielle d'un bâtiment. Les projets assurent le prolongement de la « Coulée Verte » jusqu'au lac par la couverture des voies du métro et l'aménagement d'un cheminement piétonnier continu.

Pour ce faire, le service a mis en place le concept de structure foncière, a négocié les échanges et modifications de parcelles, ainsi que la constitution de nouveaux biens-fonds et des servitudes de passage et autres nécessaires à la concrétisation du projet.

Pôle de développement de Vennes – conditions cadre pour la réalisation, l'entretien et le renouvellement à futur des infrastructures primaires

Vu le développement progressif de l'ensemble du Pôle touchant différents propriétaires fonciers sur deux communes territoriales, le service, en étroite collaboration avec le coordinateur du Pôle, a défini les principes généraux de réalisation coordonnée, d'entretien, de renouvellement à futur, ainsi que le statut de propriété des infrastructures d'accessibilité multimodale du secteur et des réseaux principaux de conduites souterraines et autres ouvrages nécessaires à son développement. Il est à relever que tous les propriétaires du Pôle se sont engagés, durant 40 ans, à installer le chauffage à distance comme source de chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude, pour toutes nouvelles constructions ou pour toutes rénovations de bâtiments existants.

La convention y relative a été signée par toutes les parties au début de l'année 2008.

MENSURATION OFFICIELLE

Le service du cadastre a, par sa structure et les qualifications de ses collaborateurs, la compétence d'exécuter les travaux liés à la mensuration officielle et à sa mise à jour (art. 950 du CCS), ainsi qu'aux données de référence des systèmes d'information sur le territoire (SIT).

Le territoire de la Commune comporte actuellement trois types de mensurations cadastrales, à savoir 370 ha de mensuration graphique datant de 1886, 250 ha de mensuration semi-numérique numérisée, et 3'550 ha de mensuration numérique entièrement sous forme informatique, couvrant ainsi au total 4'170 ha.

La nouvelle mensuration de la fraction du territoire encore couverte par des plans graphiques plus que centenaires se poursuit : plusieurs bureaux privés d'ingénieurs géomètres sont actuellement en charge de deux entreprises couvrant une superficie de 80 ha, attribuées par l'office cantonal de l'information sur le territoire, maître de l'ouvrage. Dans ce cadre, les éléments relatifs au domaine public déjà acquis par le service ont été transférés aux adjudicataires.

Sur mandats du Canton, le service a poursuivi les travaux de mensuration officielle suivants :

- renouvellement des domaines publics de la mensuration semi-numérique numérisée (fin envisagée : 2011);
- mensuration officielle des zones agricoles et forestières de Vernand, propriété essentiellement de la Commune (fin envisagée : 2009);
- mise à jour des éléments techniques des mensurations semi-numériques et d'une partie des plans cadastraux graphiques restants déposés au Registre foncier.

TRAVAUX SPÉCIAUX

À la demande des autres services de l'administration communale ou pour ses propres besoins, le service établit tous les plans et/ou montages photographiques, notamment pour achats, ventes, échanges, immatriculations de bâtiments, divisions de biens-fonds, cadastrations, annotations de droit d'emption, enquêtes, servitudes, mentions de précarité, préavis et conventions diverses.

De plus, le service réalise pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants, des relevés topographiques particuliers, des implantations de constructions communales, des levés de détails, des déterminations de limites forestières, des abornements et des contrôles de stabilité d'ouvrages les plus divers.

CADASTRE DES CONDUITES

Suivi des chantiers

Sur le domaine public, dans les propriétés communales et, à la demande des services gestionnaires, sur les parcelles privées, toutes les conduites et canalisations visibles sont relevées en fouille ouverte pour tous les chantiers sur le territoire communal.

En 2008, 701 permis de fouille ont déclenché 2'927 interventions des équipes de terrain.

Dans un délai inférieur à la semaine, la mise à jour des relevés est disponible pour chaque gestionnaire, par l'intermédiaire de SISOL ou du guichet cartographique de la Commune.

Complètement des réseaux

En 2008, nous avons poursuivi les compléments des réseaux Assainissement, Electricité et Swisscom.

Un effort particulier a été fait pour Assainissement en vue d'une prochaine migration informatique. Pour cette dernière, le script de transfert de données a été amélioré et testé à satisfaction.

De plus, nous avons relevé en détail 965 chambres de visite sur un total de 1'813 (env. 80%) pour le PGEE de la Commune.

GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données et documents du service sont continuellement mis à jour, au gré des mutations, actes notariés, levés des constructions et aménagements nouveaux, mise en service des nouvelles mensurations et autres.

Il s'agit essentiellement des éléments suivants :

- géodonnées informatiques de référence sur l'agglomération lausannoise ;
- base de données « parcelles » de la Commune et des propriétés communales hors Lausanne ;
- limites des constructions, périmètres d'implantation et autres éléments géométriques liés à la police des constructions ;
- répertoire de toutes les propriétés communales à Lausanne, dans 71 autres communes vaudoises et dans 3 communes valaisannes. Un contrôle systématique et une amélioration des données a eu lieu dans le cadre de l'introduction de la nouvelle application ;
- documentation sur les servitudes et autres droits intéressant la Commune ;
- ensemble des points fixes planimétriques et altimétriques sis sur la Commune ;
- divers plans et documents particuliers établis pour les besoins propres de la Commune.

Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme analogique ou numérique, notamment au travers des systèmes d'informations SISOL, TOPOBASE et GOÉLAND. Elles sont également diffusées sur support informatique et, naturellement, sur papier, à toutes les échelles désirées, aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes, d'aménagistes, etc., menant des études ou des projets sur la Commune. L'EPFL, l'UNIL et différentes écoles professionnelles utilisent également ces géodonnées pour leurs exercices pratiques. Dans le cadre des projets m2 et m3, de très nombreuses géodonnées ont été transmises aux Directions de projets et à leurs mandataires par voie électronique.

La citymap (plan de ville) et le guichet cartographique de Lausanne sont constamment améliorés et complétés par des thématiques nouvelles en collaboration avec le service de l'information et les services techniques communaux.

Le système de gestion cadastrale de la Commune de Lausanne, TOPOBASE, permet de rationaliser fortement la mise à jour des informations par une meilleure interopérabilité entre les systèmes informatiques cantonaux et communaux. D'autres services travaillent également avec TOPOBASE, ce qui permet des synergies très intéressantes en termes de mise en œuvre et de développements.

Finalement, la réalisation du plan officiel numérique de l'ensemble de la Commune de Lausanne permet de mettre à disposition de nombreux utilisateurs une cartographie moderne et numérique d'une grande partie de l'agglomération lausannoise, en accord et partenariat avec les communes voisines. Plus de 10'000 exemplaires sur papier ont déjà été demandés par nos clients et une nouvelle édition est déjà planifiée pour 2009.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA MOBILITÉ

MISSIONS DU SERVICE

Le service des routes et de la mobilité est formé de six divisions, elles-mêmes formées d'unités, de sections et d'ateliers.

Outre ses missions principales, à savoir :

- planifier, développer et mettre en œuvre la politique municipale en matière de mobilité, de stationnement et d'aménagement des espaces publics
- coordonner les chantiers communaux en collaboration avec les autres services
- assurer le lien entre la Municipalité et la population dans le cadre des projets d'aménagement du domaine public
- réaliser, assurer le suivi et le contrôle des travaux d'aménagements urbains ou de réfection, ainsi que leur gestion administrative et financière
- planifier et entreprendre l'entretien du domaine public (routes, trottoirs et places), ainsi que des objets qui lui sont liés (mobiliers, édifices, ouvrages, installations mécaniques, ports et rives du lac)
- assurer le nettoyage et le déneigement de la voirie publique
- gérer la signalétique touristique, commerciale et publicitaire, ainsi que l'affichage culturel, commercial et libre
- réaliser et entretenir la signalisation verticale et le marquage au sol
- assurer la logistique du service en termes de transport, de fabrication et d'entretien
- assurer la gestion et l'entretien du parc de véhicules
- assurer le nettoyage et le déneigement de la voirie publique

Le service des routes et de la mobilité s'est fortement impliqué pour finaliser l'intégration harmonieuse du m2 dans l'espace public lausannois. Le service a également coordonné ses projets d'aménagement de la voirie avec les tl s'agissant des mesures d'accompagnement du nouveau réseau tl 08 qui est entré en service en décembre 2008. Enfin, nombre de ses collaborateurs ont activement participé aux différents groupes de travail dans le cadre des projets « Métamorphose », « Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) » et « Axes forts de transports publics urbains », dont un des événements marquants sera certainement le retour d'un tram dans les rues lausannoises.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
333	328.40	339	332.30

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008: 340.79 EPT

A cet effectif, s'ajoute 13 apprenti(e)s.

Quatre postes supplémentaires ont été octroyés en 2007, permettant l'engagement en 2008 de :

- une répondante en ressources humaines à plein temps au sein de la division administrative ;
- un ingénieur à la section « Planification » de la division Mobilité, principalement affecté à la mise en œuvre du Plan de mobilité d'entreprise ;
- un télématicien pour compléter la cellule informatique de la section « Régulation - trafic - exploitation - informatique » de la division Mobilité ;
- un ouvrier en génie civil pour renforcer les équipes de l'unité « Travaux » au sein de la division du même nom.

ADMINISTRATION

Cette division assure les prestations transversales du service. Ainsi, outre la prise en charge des tâches de secrétariat et financières, elle assume également la gestion administrative des ressources humaines pour les quelque 340 employé(e)s composant le service.

L'année 2008 a vu l'engagement d'une répondante en ressources humaines à plein temps permettant ainsi au chef de la division administrative, jusqu'ici également titulaire de cette fonction, de se concentrer sur les autres missions dont il a la charge, à savoir la direction des tâches et du personnel placé sous sa responsabilité, et d'apporter son soutien dans la mise en œuvre de projets transversaux administratifs (Goéland) et financiers (budget de fonctionnement du service, crédit-cadre annuel Travaux/Services industriels et Plan des investissements coordonné).

Le traitement systématique des affaires sur Goéland et son utilisation croissante par d'autres services permettent d'améliorer et de simplifier la gestion des dossiers. A titre indicatif, la population lausannoise a adressé nombre de courriers portant sur des plaintes et des requêtes diverses aux motifs suivants :

- 76 aménagements du domaine public (modération du trafic, zones 30, sécurité piétons et vélos, etc.)
- 27 chantiers (coordination, accidents, nuisances, etc.)
- 4 dégâts causés à tiers
- 12 dégradations du domaine public (défauts, dégâts, affaiblissements, etc.)
- 9 édicules publics (WC, kiosques, arrêts tl, etc.)
- 11 gestion de la circulation
- 2 installations mécaniques (escaliers roulants, ascenseurs, fontaines, etc.)
- 4 mobilier urbain (bancs, bornes, panneaux d'affichage libre, etc.)
- 6 ouvrages (ponts, dalles, passerelles, murs, éléments de sécurité, balustrades, etc.)
- 13 piétons

- 10 vélos
 - 1 ports et rives du lac (débarcadères, pontons, estacades, équipements, etc.)
 - 29 régulation du trafic (signalisation lumineuse, bornes escamotables, etc.)
 - 45 service de propreté (nettoyage, balayage, lavage, tags, corbeilles, etc.)
 - 1 service hivernal (déneigement chaussées, trottoirs, etc.)
 - 33 signalisation (marquage routier, signalisation verticale, îlots, etc.)
 - 45 stationnement (stationnement sur voirie, zones macaron, P+R, B+R, etc.)
- 328 sujets abordés au total

ESPACES PUBLICS

La division a connu quelques bouleversements cette année, dont principalement le départ à la retraite, en août, de son chef de division, ce qui a provoqué plusieurs mises au concours, des changements de fonction par voie de promotions, ainsi que des périodes en sous-effectif. A fin 2008, un poste restait encore à pourvoir.

Projets d'aménagements

La section a été sollicitée pour le suivi des nombreux chantiers liés à la mise en service du métro m2 et du réseau tl 08 sur l'ensemble du territoire communal. Il sied de relever que l'ensemble des projets d'aménagement planifiés en 2004-2005 et adoptés dans le rapport-préavis 2005/78 ont été réalisés à temps pour, respectivement, l'inauguration du métro m2 qui a eu lieu le 18 septembre, et pour le réseau tl 08 qui est entré en service le 14 décembre. Ainsi, les travaux autour des stations du m2 sont tous terminés à l'exception des deux stations « Sallaz » et « P+R Vennes », dont les projets de réaménagement subissent des retards dus aux différentes procédures administratives liées à des oppositions. Dans le secteur sous-gare, la promenade de la Ficelle a été inaugurée. Des cheminements piétonniers et cyclables entre les quartiers de Praz-Séchaud et la station « Fourmi » ont également été mis en valeur par un réaménagement complet.

Les aménagements sur les avenues des Figuiers, Cour et Ellysée ont été également achevés, ce qui a permis la mise en service de nouvelles traversées piétonnes sécurisées et l'amélioration d'un itinéraire cycliste important en lien avec le m2. Le haut de la rue de la Borde et le secteur du Pavement ont également subi quelques transformations permettant la création de nouveaux arrêts de bus, la sécurisation de deux traversées piétonnières par la réduction du nombre de voies de circulation et l'aménagement de bandes cyclables. A la place de la Gare, la section a participé activement au suivi du chantier de suppression des feux de signalisation et de réorganisation des voies de circulation.

Le projet complexe de la Sallaz a été poursuivi avec la procédure de mise à l'enquête complémentaire des adaptations du projet de la route de contournement. Suite à cette procédure, un rapport-préavis concernant le financement des mesures d'accompagnement de la route a été adopté par le Conseil communal. Au niveau de la future place de la Sallaz, le projet a également fait l'objet d'une mise à l'enquête publique dont les oppositions restent encore à traiter. Pour accueillir le m2, un aménagement provisoire a été étudié puis mis en œuvre.

Les projets dans les zones foraines se sont poursuivis avec la mise à l'enquête du centre de Vers-chez-les-Blanc dont les travaux ont pu débiter en fin d'année. L'interface du Chalet-à-Gobet permettant l'exploitation du nouveau réseau t1 08 a été mise en service, de même que plusieurs nouveaux arrêts de bus.

Dans le cadre de la modération du trafic, notons l'investissement de la section dans le projet de zone 30 dans le quartier de Marterey et des mesures de modération sur l'avenue du Mont-d'Or. Dans le secteur sous-gare, une nouvelle zone 30 a également vu le jour dans le quartier du Liseron - Funiculaire. Différents seuils de modération ont été réalisés avec l'appui de la section, comme par exemple sur l'avenue de la Vallombreuse et les rues de l'Industrie et du Vallon. La zone de rencontre des Maisons-Familiales a fait l'objet d'un réaménagement localisé et d'une extension dans sa partie sud.

Parmi les activités liées à la promotion des déplacements cyclistes, le délégué « vélos » a piloté la deuxième édition de la campagne « Bike to work » pour la Ville de Lausanne, et a participé activement avec la déléguée « piétons » à l'organisation de la semaine de la mobilité. Ils ont en particulier mis sur pied une exposition à Beaulieu dans le cadre du Comptoir Suisse et de l'inauguration du m2. Pour les projets liés au m2, un effort important a été consenti pour créer 300 places pour les vélos autour des stations. A la gare CFF, 70 nouvelles places vélos ont également été créées, complétant utilement l'offre dans ce secteur qui reste particulièrement sollicité par les cyclistes.

En ce qui concerne les activités de la déléguée « piétons », relevons la mise en place d'un groupe de travail traitant la problématique des personnes aveugles ou malvoyantes. En collaboration avec les Lignes de la santé, des informations spécifiques à la mobilité douce ont été élaborées pour informer le public dans chaque station du m2. Toujours dans le cadre du métro, une centaine de panneaux piétonniers ont été installés dans les quartiers pour jalonner les chemins d'accès aux stations. Différents passages piétons ont été réalisés, comme par exemple sur l'avenue Jules-Gonin, l'avenue de Morges ou la rue Belle-Fontaine.

Enfin, comme chaque année, la section a organisé et animé plusieurs séances d'information auprès du public et des milieux associatifs.

Police des constructions

La section a effectué l'analyse des projets de construction privés en relation avec le domaine public actuel et futur. Ont notamment été examinés les projets touchant les avenues de la Borde, de la Gare, de Rhodanie, la rue du Grand-Pré, du Vallon, et de Mauborget, ainsi que la route du Jorat, dans le cadre du projet de construction de plusieurs maisons familiales. Les conditions et charges d'exécution prescrites dans les permis de construire ont fait par la suite l'objet de contrôles, afin de vérifier la bonne conformité des constructions et des aménagements réalisés. Ont aussi été analysées les demandes pour l'établissement d'éléments temporaires de consolidation, lors d'excavations importantes qui jouxtent le domaine public, pour assurer l'intégrité et la stabilité de ce dernier.

Font également partie de l'activité de la section, l'examen et l'analyse des projets de plans partiels d'affectation, en regard de leurs implications sur la gestion et l'aménagement du domaine public.

Signalétique urbaine (OSU)

L'office de signalétique urbaine gère la Commission consultative d'affichage nouvellement créée. Cette commission a pour but de passer en revue, en début de législature, les critères permettant, le cas échéant, de refuser certaines affiches dont le contenu serait susceptible de choquer la sensibilité publique. La commission plénière s'est déjà réunie par deux fois en 2008, une troisième séance est fixée au début du mois de février 2009.

Dans le cadre de la mise en service du m2, le plan de ville placé dans les caissons F200 Cityplans a été adapté et complété. Six nouveaux Cityplans ont été implantés aux stations Jordils, Délices, Caroline, Ours, CHUV et Fourmi. Ces nouveaux caissons lumineux portent à 44 le nombre de Cityplans présents dans les rues lausannoises.

Une plaque commémorative a été inaugurée à la rue du Petit-Chêne 10 en mémoire de Monsieur Victor Desarzens, chef d'orchestre et fondateur de l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

Par ailleurs, de multiples travaux graphiques ont été produits. Parmi eux :

- l'élaboration et la réalisation, en collaboration avec l'atelier des maquettes du service d'urbanisme, du stand du service des routes et de la mobilité lors du Comptoir Suisse ;
- la création de « La Fourmi M », personnage ludique destiné à créer une identité graphique accompagnant tous les véhicules du service ;
- la réfection de la signalétique des passages sous-gare en vue de la mise en service du m2 et du réseau t1 08,
- le fléchage piétonnier avancé indiquant les stations du m2.

Enfin, dans le cadre de l'inauguration du projet de la « Coulée verte », l'office a participé activement à la proposition et au choix des nouvelles dénominations que sont la Terrasse à Gobet, la promenade de la Ficelle et le passage du Liseron, ainsi qu'à l'organisation de la cérémonie d'inauguration.

MOBILITÉ

Signalisation

Quelques 70 affaires se rapportant à la signalisation routière ont été traitées puis soumises à la Municipalité pour décision, avant la publication officielle dans la FAO. Il s'agit principalement de modifications portant sur la signalisation verticale et sur le marquage pour :

- la réalisation des aménagements liés au nouveau réseau de transports publics t1 08 ;
- la sécurisation des piétons (création de passages pour piétons, par exemple) ;
- la création de cheminements pour la mobilité douce (bandes cyclables, par exemple).

Stationnement

La politique communale du stationnement repose sur les quatre principaux types d'utilisateurs, à savoir :

- les clients de l'économie et des commerces, avec une offre en places de courte durée payante (tarif horaire) ou en zone bleue (90 minutes gratuites) ;
- les pendulaires, avec une offre de longue durée payante dans les parking-relais (P+R) combinant les trans-

ports publics (98 francs par mois ou 10 francs par jour), ou avec uniquement du parcage dans les P-Only (70 francs par mois ou 5 francs par jour);

- les visiteurs qui disposent d'une offre en places de courte durée payante au centre-ville ou de longue durée payante dans les P+R ou les P-Only;

- les résidents qui bénéficient de places de longue durée dans les zones macarons avec l'autorisation « macaron » (420 francs par an ou 240 francs par semestre).

Places de stationnement disponibles sur le domaine public

	2004	2005	2006	2007	2008
Places sur chaussées (sans deux-roues, sans camions, sans cars, avec les zones jaunes)	22'254	22'285	22'261	22'245	22'225
Cases pour deux-roues	6'198	6'123	6'180	6'226	6'289

Depuis dix ans, la Ville propose environ 22'000 places sur le domaine public. La variation entre 2008 et 2007 est due à la réalisation du réseau de transports publics t1 08 et du métro m2 nécessitant un réaménagement de la voirie, parfois au détriment du stationnement.

L'offre des parkings couverts privés à usage public est restée constante par rapport à 2007; elle se situe à quelque 7'685 places.

S'agissant des places réservées aux deux-roues, il faut relever que les nouvelles normes imposent désormais

des dimensions plus généreuses pour ce type de places (1.20 x 2.20 mètres au lieu de 1.00 x 2.00 mètres). Cette modification a entraîné une diminution locale de l'offre en places deux-roues lors du rafraîchissement du balisage de places existantes, mais qui a pu être compensée positivement lors des travaux d'aménagement du m2 et du réseau 08. A noter que la volonté de la Ville est de maintenir le statu quo pour les prochaines années.

Places de parc selon la catégorie

	2004	2005	2006	2007	2008
Places payantes	5'022	5'971	6'858	6'852	6'820
<i>dont accessibles aux détenteurs de « macarons » L</i>	<i>618</i>	<i>616</i>	<i>612</i>	<i>612</i>	<i>605</i>
Places P+R	1'365	1'365	1'427	1'427	1'297 *
Places jaunes (livreurs, Police, etc.)	545	532	534	534	536
Places en zone bleue «macarons»	8'648	10'438	12'221	12'221	12'221
Places en zone bleue	273	153	65	65	65
Places en zone blanche à durée limitée	715	502	1'128	1'128	1'128
Places en zone blanche	5'686	3'325	28	28	28
Total	22'254	22'286	22'261	22'245	22'245

*La capacité du P+R de Vennes est diminuée en raison du chantier du nouveau P+R

Les P+R répondent à un besoin de la population pendulaire résidant en dehors de Lausanne, qui ne peut se déplacer autrement qu'en voiture parce que non desservie par des transports publics. La moyenne mensuelle de la vente des abonnements est de 1'050 unités et celle des tickets journaliers de 4'720. Ces chiffres sont en

constante évolution depuis 10 ans. Rapporté au nombre de places, cela représente une utilisation de 78% de la capacité disponible (1'300 places) par des clients réguliers, ce qui induit une diminution de plus de 2'000 déplacements par jour au centre-ville.

Répartition, selon les zones, des macarons de stationnement vendus

Zones	Places publiques			Places macarons			Macarons vendus en		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
A	1'930	1'932	1'932	1'553	1'555	1'555	1'408	1'381	1'287
B	1'108	1'108	1'110	948	948	948	715	658	636
C	1'933	1'925	1'917	1'489	1'488	1'486	1'089	1'032	1'001
D	938	938	937	919	919	919	539	523	532
E	957	958	958	790	791	791	597	627	584
F	993	993	990	793	793	792	699	672	676
G	681	681	681	621	621	621	467	463	455
H	808	807	807	710	709	709	572	524	517
J	2'210	2'210	2'187	848	848	848	362	382	371
K	1'135	1'134	1'134	887	886	886	444	478	479
L	1'806	1'805	1'805	612	612	605	863	892	893
M	1'086	1'084	1'097	900	898	911	478	549	529
N	1'402	1'401	1'401	976	973	973	440	470	484
O	1'733	1'728	1'728	787	782	782	346	466	483
Total	18'720	18'704	18'684	12'833	12'823	12'826	9'019	9'117	8'927

La légère baisse de la vente des macarons est probablement due aux importants chantiers qui ont eu lieu en 2008 dans le cadre des travaux du m2, du réseau de transports publics tl 08, et de l'assainissement d'infrastructures souterraines. Il convient de rappeler que la zone L (centre-ville) est fortement sollicitée par les clients commerciaux, les entreprises, les visiteurs et les résidents. Cette pression sur les places engendre parfois des situations de conflit d'intérêt entre les divers utilisateurs. Les résidents de cette zone sont très demandeurs en macarons, pour lesquels il existe une liste d'attente de deux à trois mois. Dans les autres zones, la limite de capacité n'est pas encore atteinte pour l'offre en macarons. La demande moyenne se situe entre 40% et 60% de l'offre.

Plan de mobilité de l'administration communale (PML)

Durant l'année 2008, la Municipalité a adopté le principe d'une mise en œuvre par étape du Plan de mobilité de l'administration communale (PML), dès le 1^{er} mai 2009 pour le secteur du Flon et de Chauderon, et dès le mois de septembre 2009 pour le reste de l'administration communale. Le PML consiste en diverses mesures, dont notamment une redéfinition des conditions de stationnement pour les collaborateurs sur le domaine privé de la ville, le développement de la flotte de véhicules en autopartage (de type Mobility, par exemple) pour les déplacements professionnels, et une participation annuelle de 240 francs pour l'achat, par les collaborateurs-trices, d'abonnements annuels de parcours pour les transports publics.

Coordination des travaux

Le bureau de la coordination a poursuivi son travail de planification et de coordination des travaux touchant la voirie publique. Durant l'année écoulée, 738 nouveaux chantiers communaux ont été enregistrés et 1'311 permis de fouille ou d'occupation provisoire du sol ont été délivrés pour les chantiers communaux et privés. Cette section assume également le rôle de centrale d'information à l'intention du public, ainsi que la mise à jour des informations se rapportant aux travaux communaux sur le site Internet de la Ville.

Régulation – trafic – exploitation – informatique

En plus de ses activités habituelles consistant à programmer des carrefours touchés par des chantiers, à entretenir et dépanner des équipements de signalisation lumineuse, le personnel de cette unité a activement participé à la mise service de la nouvelle centrale de trafic « Scala ».

L'entrée en fonction du nouveau réseau tl 08 a nécessité la modification de nombreux carrefours. Par ailleurs, deux nouvelles traversées piétonnières dotées de feux ont été installées : Morges/Trémie et Belle-Fontaine/Toises. La rue Marterey et le port de Vidy ont, quant à eux, été dotés de bornes escamotables, et une nouvelle caméra de télécirculation a été posée à la place de la Sallaz.

Le remplacement d'ampoules par des platines LEDs s'est poursuivi et a contribué à une diminution de la consommation d'énergie. Actuellement, 63% des feux sont équipés en technique LED, contre 53% l'an passé.

Enfin, il est à relever que les volumes de trafic journalier moyen diminuent sur quasiment tous les grands axes et s'inscrivent ainsi comme suit :

Situation	2006	2007	2008
Chauderon (passage inférieur)	7'150	7'100	7'000
Grand-Pont (Bel-Air)	16'550	15'000	*
Rue Centrale		15'500	15'400
César-Roux – Tunnel	16'550	14'800	14'400
Avenue du Léman	19'200	17'800	17'900
Avenue des Figuiers	21'150	19'800	*
Avenue du Chablais	23'400	23'300	23'300
Route de Berne	25'900	25'100	24'400
Rhodanie – Maladière	19'000	20'800	*

* compteur partiellement hors service

Durant l'année, le support informatique technique a été sollicité pour quelque 2'400 interventions dans les domaines suivants: support matériel et applicatif informatique, support technique pour la gestion du stationnement et de la nouvelle centrale de trafic, ainsi que pour les divers équipements électroniques de nos unités de terrain. Lors du remplacement de la centrale, un support technique spécifique a été apporté afin que sa mise en service, en collaboration avec le service d'organisation et d'informatique et le fournisseur, se fasse dans les meilleures conditions.

TRAVAUX

Projets d'exécution

Comme chaque année, la section a réalisé la campagne de réfection des chaussées et trottoirs (de juin à août) qui, cette année, a porté sur le renouvellement du revêtement bitumineux sur environ 21'015 m² de chaussées et 1'170 m² de trottoirs.

En outre, saisissant l'opportunité offerte par des travaux de renouvellement de conduites souterraines, la chaussée a été partiellement reconstruite sur neuf chantiers communaux. La section a également mené à terme une cinquantaine de chantiers liés au projet m2 et au réseau tl 08.

Transports

En 2008, cette unité a engagé un processus visant à renforcer la collaboration interservices en matière de transports, favorisant ainsi une optimisation des ressources à disposition, qu'elles soient humaines ou mécaniques. C'est dans ce contexte que la Municipalité a accepté que la cellule « transports » du Service des parcs et promenades (trois camions et trois collaborateurs, dont deux chauffeurs) soit intégrée dans l'unité « transports » du service des routes et de la mobilité. Depuis lors, cette unité fonctionne en qualité de prestataire de services prioritaire pour le Service des parcs et promenades.

Des tractations sont par ailleurs en cours pour étudier dans quelle mesure cette démarche de mise en commun des véhicules de transports pourrait être étendue aux six camions appartenant à **eauservice** (deux unités) et aux services de l'électricité et du gaz et du chauffage à distance (quatre unités gérées par le Magesi). Dans l'immédiat, il a été convenu de créer un partenariat entre ces trois services (routes et mobilité, Magesi et **eauservice**).

Sur le plan organisationnel, et pour compenser le départ d'un chauffeur, trois collaborateurs ont été engagés (1 EPT au total), avec pour mission essentielle d'effectuer de manière simultanée les prestations de ramassage des corbeilles à déchets durant le week-end. L'objectif de cette organisation est une réduction notable des heures supplémentaires de notre personnel.

S'agissant de son parc automobile, l'unité poursuit un dimensionnement approprié aux besoins effectifs du service, et à ceux d'autres services communaux pour lesquels elle est devenue un prestataire de services privilégié. Cette année, cinq camions répondant aux nouvelles normes Euro 4, et plusieurs saleuses et lames à neige, ont été acquis.

Travaux

Les investissements consentis ces quatre dernières années ont permis à cette unité de pouvoir disposer de moyens mécaniques adaptés aux missions qui lui sont dévolues. Outre la gestion des stocks de matériaux pierreux, ses activités principales ont été constituées par des travaux de pavage et de génie civil sur de nombreux chantiers communaux, dont un certain nombre liés au m2, souvent en coordination avec des entreprises privées. Son implication pour les travaux de réfection à la suite d'annonces de dégradation de la voirie est aujourd'hui trop souvent limitée par sa capacité d'intervention. Dans ce contexte, des mesures correctives sont à l'étude de façon à permettre aux responsables de cette unité d'améliorer la planification des interventions en optimisant les ressources, tant humaines que mécaniques, à y consacrer.

ENTRETIEN

Routes

Les missions des chefs de projets de la section consistent principalement à planifier, préparer et suivre les travaux d'entretien routier, notamment ceux qui ont été entrepris en 2008 sur les chemins de Villard, de la Chocolatière, des Celtes, d'Isabelle-de-Montolieu, de la Fourmi, du Devin, de la Vulliette, des Sauges, de Champrilly, ainsi que sur la rue des Glaciers et les avenues de Beauregard, de Provence, de Ruchonnet, du Belvédère et d'Ouchy.

Ouvrages

Pour sa part, cette section a mené à bien les projets suivants :

- reconstruction du trottoir du Grand-Pont, au droit des Portes Saint-François ;
- travaux de contrôle et de réfection des descentes d'eaux pluviales, ainsi que de pose de filets anti-pigeons sur le Grand-Pont ;
- pose de nouveaux garde-corps sur le trottoir nord de l'avenue Jean-Jacques Mercier ;
- divers travaux de réfection d'ouvrages rattachés au domaine public en relation avec des travaux privés (avenue Benjamin-Constant, rue Pierre Viret) ;
- inspection du passage supérieur sur l'avenue de Provence ;
- élaboration d'un système pour l'inventaire et l'évaluation de la sécurité des garde-corps.

Ports et rives du lac

Suite au rapport d'inspection effectué en 2007, le programme de réfection des amarrages et des corps morts du port d'Ouchy a débuté en 2008 et se poursuivra en 2009. Cette section a par ailleurs mené à bien l'exécution des travaux d'augmentation de la capacité du port de Vidy, et de modernisation des alimentations en eau et en électricité des places d'amarrages des trois ports lausannois de petite batellerie (Vidy, Ouchy, Vieux Port d'Ouchy). La mise en service des bornes d'alimentation se fera au printemps 2009, après le dégel.

Installations mécaniques

La mise en service du m2 a induit la prise en charge de l'entretien de nouvelles installations dont la Ville est propriétaire ou partenaire majoritaire :

- station Bessières : l'ascenseur reliant la rue Saint-Martin à la rue Caroline et l'œuvre d'art « l'anneau bleu » située autour d'une pile du pont Bessières, offerte à la Ville de Lausanne par les Retraites Populaires pour leur 100^e anniversaire ;
- station Riponne - Maurice Bèjart : quatre escalators reliant, dans le sens de la montée, la place de la Louve à celle de la Riponne, à travers la station de métro ;
- station Flon : deux ascenseurs reliant la place de l'Europe à la passerelle au niveau du Grand-Pont, lesquels étaient propriété du LEB et qui ont été transférés à la société Métro Lausanne-Ouchy dans le cadre de l'exploitation de la nouvelle station du m2. Par convention, la Ville de Lausanne participe aux coûts d'entretien à raison de 40%.

Entretien

La mise en œuvre des mesures détaillées dans le préavis « Entretien 2006 » concernant la réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal s'est poursuivie en 2008. Dans ce contexte, l'adjudication d'un bateau faucardeur pour le fauchage des algues a été effectuée ; il sera mis en service au printemps 2009. La mise en place des 300 nouvelles corbeilles à déchets avec sachets pour crottes de chiens et cendrier est terminée. Des corbeilles de ce type seront installées au gré des nouveaux aménagements.

Les travaux de transformation du bâtiment du secteur de voirie n° 6 « En Marin », au Chalet-à-Gobet, sont terminés. Le bâtiment abrite un vestiaire pour dix personnes, un réfectoire, un bureau et des garages. La construction de garages pour abriter les machines et véhicules du secteur de voirie n°4 à l'avenue de Béthusy a débutée en août. Ces locaux seront opérationnels au printemps 2009. Les locaux du secteur de voirie n° 3 ont été transférés du sous-sol de la cantine de Sauvabelin vers les locaux de l'ancien Centre de ramassage des ordures ménagères (CROM), à la rue du Vallon 23.

Dans le cadre de la modernisation des ports de petite batellerie, la rénovation des WC publics du Débarcadère, du chemin des Pêcheurs et de l'allée des Bacounis a débuté en 2008. L'édicule rénové des Bacounis a été mis en service fin 2008. Ceux du Débarcadère et des Pêcheurs seront achevés en avril 2009. La création de deux nouveaux WC publics sur la place de la Navigation et au port de Vidy est planifiée pour 2009. Le projet définitif de rénovation et modernisation de l'ensemble des WC publics lausannois

devrait aboutir sur une demande de crédits présentée au Conseil communal par voie de préavis en 2009.

Enfin, la réorganisation des travaux de nettoyage du week-end, suite à l'arrivée des nouveaux véhicules et engins de nettoyage, a permis d'économiser l'équivalent d'environ 500 heures supplémentaires de travail pour l'ensemble des employés affectés à cette mission.

ATELIERS ET MAGASINS DE LA VILLE (AMV)

L'année 2008 a été marquée par l'incendie survenu dans la nuit du 14 février dans le garage des AMV, causant des dégâts très importants à l'édifice, essentiellement à la toiture. Outre ces dommages, on relèvera que trois véhicules entreposés ont brûlé et que la fumée et la chaleur ont sérieusement endommagé le bâtiment, ainsi que certains équipements. Depuis la mi-novembre, juste avant la première neige, le bâtiment restauré est à nouveau opérationnel. De petits travaux de finitions restent à entreprendre. Le budget alloué pour la remise en état, soit un peu plus d'un million de francs, sera respecté et les démarches auprès de l'ECA ont été entreprises pour recouvrer en partie les dépenses engagées. Il est à relever que les AMV n'étaient pas équipés de systèmes automatiques de détection incendie et l'évènement du 14 février aurait pu être désastreux si le concierge vivant in situ n'avait pas été alerté par l'explosion d'un pneu. Cette lacune a été corrigée, un système de détection ayant depuis lors été installé. Il est opérationnel depuis décembre.

Garages

En plus de l'entretien courant du parc de véhicules et engins dont elle a la charge, cette unité a été passablement sollicitée pour la mise en circulation des nouvelles machines acquises dans le cadre du préavis « Entretien 2006 ». De plus, elle a activement contribué à l'amélioration du progiciel Megan, permettant un meilleur service à la « clientèle » et une amélioration notable du suivi et de la planification de l'entretien des véhicules, machines et engins appartenant à notre service ou à d'autres entités communales.

Services généraux/magasins

L'introduction d'un système de code-barres pour l'administration des stocks du magasin a amélioré la gestion des articles. Cette modernisation devenait d'autant plus nécessaire que leur nombre ne cesse d'augmenter (2007 : 1'066 et 2008 : 1'231).

Signalisation

Cette unité a été particulièrement occupée par les stations du m2 et leurs abords, mais également par l'extension du port de Vidy, ainsi que par de nombreuses prestations requises par différents services de la Ville, à l'instar des autres ateliers des AMV. Il est à noter que le personnel spécialisé de cette unité a fabriqué et mis en place la nouvelle identité graphique (La fourmi) sur les véhicules, machines et engins du service, concept graphique conçu à l'interne par les spécialistes de l'OSU.

Manifestations

Bien que le nombre de manifestations publiques organisées sur le territoire communal reste relativement stable, la quantité et la diversité des prestations demandées sont

en constante augmentation, impliquant toujours plus le responsable de cette unité dans les comités d'organisation, et le personnel des différents ateliers artisanaux pour répondre aux besoins exprimés par les organisateurs et acceptés par la Municipalité.

SERVICE D'URBANISME

MISSIONS DU SERVICE

Le service d'urbanisme exerce les attributions qui lui sont conférées par la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), en ce qui concerne l'établissement des plans d'urbanisme (plan directeur, plan général d'affectation, plans partiels d'affectation), ainsi que la police des constructions, pour le contrôle de la conformité de tout projet de construction avec les plans et règlements.

De ces obligations légales découle l'organisation du service en deux groupes principaux que sont le bureau d'études et l'office de la police des constructions. Ces deux groupes sont appuyés par une section administrative et un atelier de maquettes, expositions et photographies, ainsi qu'un centre de documentation ouvert à toute la Direction. Depuis 2006, l'office de coordination des risques environnementaux (OCRE) est de la responsabilité d'un ingénieur, collaborateur du service.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
40	36.9	41	37.9

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008 : 38.4 EPT

L'effectif a progressé de deux unités en 2008, dont un poste vacant suite à un décès en 2007 et un remplacement anticipé d'un départ à la retraite en 2009, pour un poste très spécialisé à la police des constructions qui exige une pratique suffisante du contexte réglementaire lausannois.

ADMINISTRATION, SECRÉTARIAT

Enquêtes publiques et administratives

En 2008, il y a eu 15 enquêtes publiques administratives faites au service d'urbanisme pour des projets autres que les bâtiments et pour le compte d'entités fédérales telles que OFT, CFF, IFICF, etc.

Dans une première catégorie, on distingue ainsi trois enquêtes en vertu de la Loi fédérale sur les chemins de fer, deux de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public, trois de la Loi sur les installations électriques et une en vertu de la Loi sur les routes. Elles ont visé la construction d'un ponton amovible à Ouchy, la modification du projet de la station du m2 de la Riponne, le prolongement de deux conduites de pompage, l'adaptation de la ligne de contact tl à Lausanne-Gare et Bellevaux, le renouvellement de lignes CFF, l'installation de lignes souterraines à Boisy et d'une station transformatrice à la route de Berne.

Dans une deuxième catégorie, le service d'urbanisme est également chargé du pilotage et de l'affichage des enquêtes que déposent les services communaux, telles que décadastration/cadastration pour le service du cadastre (trois cette année). Le service des routes et de la mobilité nous a remis trois enquêtes : l'aménagement de la place de la Sallaz, la réalisation d'un tronçon d'une conduite de pompage d'eau potable, l'élargissement et réaménagement de l'avenue du Grey.

ATELIER DE MAQUETTES, EXPOSITIONS ET PHOTOGRAPHIES

C'est logiquement le projet Métamorphose qui a le plus mobilisé les compétences de l'atelier dans le domaine des maquettes à l'échelle 1:500. Un autre grand chantier reste encore la remise en état de la maquette centre ville au 1:200, attaquée par des parasites en 2005.

L'atelier a été sollicité, comme chaque année, pour des expositions d'intérêt public au Forum de l'Hôtel de Ville, en particulier pour une exposition sur le racisme dans la bande dessinée par la Bibliothèque municipale, et une présentation du « Jorat au quotidien » par le service des forêts, domaines et vignobles.

A l'extérieur, c'est une présentation du service des routes et de la mobilité au Comptoir suisse qui a représenté le plus gros mandat, avec le remontage de l'exposition Jorat au Palais de Rumine. A signaler encore, un mandat particulier pour la pose d'autocollants de signalétique urbaine.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Commencée le 18 décembre 2007 avec une partie des rayonnages destinés aux ouvrages du fonds documentaire, la livraison des divers éléments du mobilier du centre de documentation – coin lecture : table et meuble de rangement pour les journaux, rayonnages des armoires constituant la paroi de délimitation de l'espace bureaux, etc. – s'est échelonnée sur une bonne partie de l'année 2008. Si cet état de fait a quelque peu conditionné la réinstallation progressive des ouvrages du fonds documentaire au fur et à mesure de la mise à disposition des rayonnages, il n'a pas empêché le documentaliste de satisfaire les demandes de consultation d'ouvrages des utilisateurs.

L'autre partie du fonds documentaire, constitué de revues techniques couvrant les champs d'activité de la direction des travaux, a été accessible en permanence, ainsi que sur le site Intranet du centre de documentation : <http://trxweb/centredoc>.

La revue de presse quotidienne, initiée en août 2001, dénommée « cyberpresse », a été livrée tout au long de l'année au sein de l'Administration communale. Les archives sont consultables sur le même site Intranet du centre de documentation, sous l'onglet « revue de presse ».

Le centre de documentation a participé au suivi de la législation fédérale et de la législation vaudoise en utilisant, lorsque cela était possible, la messagerie électronique :

- recueil Officiel (RO) et Feuille Fédérale (FF)
- décisions du Conseil d'Etat, communiqués du Bureau de l'Information et de la Communication (BIC) de l'Etat de Vaud

- consultations fédérales et cantonales
- Feuille des Avis Officiels (FAO)
- divers

Par ailleurs, le documentaliste a satisfait aux demandes de recherches documentaires, ainsi qu'à la fourniture de documents divers et d'informations variées.

BUREAU D'ÉTUDES

Plans partiels d'affectation (PPA)

Les deux PPA mis à l'enquête en 2008 concernent deux zones situées de part et d'autre de l'échangeur autoroutier de Vidy. Au nord, il s'agit d'autoriser un P+R provisoire pour remplacer celui de Malley-Provence où vont s'édifier des logements, alors qu'au sud des nouvelles surfaces accueilleront les jardins familiaux existants sur les plaines de Vidy. Ce plan est le premier faisant partie de la démarche « Métamorphose ». D'autres sont à l'étude et sont détaillés au chapitre spécifique réservé au projet « Métamorphose » dans la suite de ce rapport. Deux sites voisins, ceux de l'Ecole hôtelière et du Chalet-à-Gobet, ont fait l'objet d'études de plans d'affectation qui vont déboucher sur des mises à l'enquête en 2009. Par contre, d'autres études en cours pour des projets commerciaux, comme la réaffectation de la poste gare CFF, sont ralenties dans l'attente d'un horizon conjoncturel plus dégagé. Deux plans ont été mis à l'enquête (six en 2007) :

- PPA « Prés-de-Vidy », addenda au plan d'extension n° 611 de 1983, pour un P+R provisoire ;
- PPA « Jardins familiaux de Vidy » pour créer une zone réservée aux jardins familiaux.

Quatre plans ont été approuvés par le Conseil communal (quatre également en 2007) :

- PPA avenue de Cour, avenue du Mont-d'Or, remplacement du plan n° 338 de 1954, pour une densification du bâti existant par agrandissement ;
- PPA Opéra de Lausanne, remplacement du plan n° 580 de 1977, pour une reconstruction de l'arrière-scène et la création de locaux annexes sur la rue Beau-Séjour ;
- PPA Le Chalet-des-Enfants, addenda au plan n° 600 de 1980, pour une réaffectation et un réaménagement de ce hameau ;
- PPA La Sallaz, vallée supérieure du Flon, addenda au plan en cours de modification pour densifier l'offre en logements.

Trois plans ont été approuvés préalablement, puis mis en vigueur par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) (cinq en 2007) :

- PPA n° 616 annexe « Rhodanie-Mövenpick »
- PPA n° 725 Camping de Vidy
- PPA n° 726 avenues Cour – Mont-d'Or

Etudes régionales

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont l'objectif est de garantir et améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a été transmis à la Confédération fin 2007 afin d'accéder à un financement par le fonds d'infrastructures. En 2008, les représentants de l'agglomération ont décidé de réaliser, à l'horizon 2020, un réseau comprenant une nouvelle ligne de tram et des lignes de bus et trolleybus renforcées

en site propre. Au vu de l'importance du projet pour toute l'agglomération, les instances politiques comptent sur un soutien financier de la Confédération, en vue d'une mise en chantier dès 2011. Le Conseil d'Etat a confirmé le choix du PALM. Pour la première étape (2011-2014), le gouvernement a retenu des investissements estimés actuellement à environ 330 millions de francs, comprenant la construction du tram Renens-Flon et de plusieurs tronçons de trolley/bus en site propre. Ce réseau sera complété en deuxième étape par de nouveaux tronçons de trolleys/bus et des prolongements de la ligne de tram vers le nord de Lausanne et l'ouest de Renens. Un crédit de 7'679'000 francs a été demandé au Grand Conseil pour l'amélioration des déplacements dans l'agglomération.

Le DETEC a examiné les projets soumis en suivant les directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération. Le PALM se classe parmi les meilleurs, ce qui permet d'espérer un financement conséquent. Sur la base de cet examen, le Conseil fédéral a lancé le 19 décembre la procédure de consultation sur l'arrêté fédéral concernant l'étape 2011-2014 de financement du programme Trafic d'agglomération. La consultation est ouverte jusqu'à mi-avril 2009. Le Conseil fédéral présentera ensuite un message au Parlement avant la fin de 2009. Ce dernier décidera de la libération des moyens du fonds d'infrastructure réservés aux contributions fédérales pour la première période, soit de 2011 à 2014. Il est prévu que le financement commence début 2011.

Enfin, le plan directeur cantonal a été approuvé par la Confédération en date du 18 juin 2008. Rappelons que le PALM en fait partie. A ce titre, il lie les autorités.

L'Ouest lausannois

L'année 2008 a été pour le SDOL une année charnière, une année de changement qualitatif. Elle marque le passage des études de planification, des « chantiers en papier » aux études d'avant-projets et même aux chantiers de construction qui démarrent.

Chantier 0 : Carte de synthèse et système d'information du territoire

L'élaboration d'une nouvelle carte de synthèse du Schéma directeur a commencé en 2008. Il s'agit de mettre en cohérence graphique les six chantiers d'étude du SDOL qui ont considérablement évolué depuis leur définition en 2003. Cette synthèse sera utile aux communes ainsi qu'à l'actualisation de la stratégie de mise en oeuvre des principes et objectifs du SDOL.

Chantier 1 : Secteur des Hautes Ecoles – Avenue du Tir Fédéral – Maladière

L'étude générale du chantier 1 a été publiée en mars 2007. Quelques mois plus tard, à la fin de l'été 2007, le secteur sud du périmètre a déjà vu des travaux commencer sous la maîtrise d'oeuvre de l'EPFL. En ce qui concerne la partie d'autoroute comprise entre Crissier et La Maladière, elle est traitée par le Service des routes et l'OFROU. Un horizon se dessine dans la période 2012-2014 pour la réalisation de deux futures jonctions et l'amélioration de la jonction de Crissier.

Les principaux sous-secteurs en projet dans le périmètre du chantier 1 en 2007 et 2008 :

Chavannes-près-Renens : En Dorigny : étude test en cours. Côtes de la Bourdonnette : étude de faisabilité en cours. Les Cèdres : plan de quartier en cours ;

Lausanne : Prés-de-Vidy : projet Métamorphose en cours ;

Écublens / EPFL : Avenue du Tir-Fédéral : étude paysagère sur la partie sud en cours. EPFL : construction du Rolex Learning Center en cours depuis l'été 2007 ;

Saint-Sulpice / EPFL : Construction du Starling Hotel et des « estudiantines », quatre bâtiments qui offriront 300 logements aux étudiants, en cours depuis juillet 2008 ;

Route du LAC – RC1 : Le rapport sur le concept général et la stratégie de requalification de la RC1 a été présenté et adopté au Gropil du SDOL le 17 novembre 2007. L'étude a fait ensuite l'objet d'une consultation publique du 26 février au 31 mars 2008. Le rapport final avec ses modifications et la notice sur les résultats de la consultation publique ont été adoptés par le Gropil du SDOL le 26 juin. Ce projet avait été lancé à partir d'un concours d'idées sur invitation. Il aboutit à un concept général pour l'aménagement, l'accessibilité multimodale et l'exploitation de la route du Lac sur le tronçon longeant les Hautes Ecoles jusqu'à la Venoge.

Chantier 2 ; Secteur des voies ferrées CFF de Bussigny à Sébeillon

Secteur Malley

Durant la période 2007-2008, l'élaboration du plan directeur localisé (PDL) intercommunal du secteur Malley a été complétée par des études sectorielles indispensables pour démontrer sa faisabilité : complément d'étude trafic, analyse foncière, notice de risque d'accidents majeurs et concept énergétique. Ce dernier, avec l'ensemble des mesures environnementales prévues dans le PDL, permet d'envisager la création d'un quartier durable. Pour rappel, un mandat avait été confié, en janvier 2007, pour élaborer, avec l'accompagnement d'un groupe de suivi technique, un PDL sur la base des résultats de l'étude test menée en 2006. L'avancement des travaux avait été présenté au public lors de portes ouvertes, le 12 juin 2007. Dès fin 2008, plusieurs études et chantiers débiteront : construction de la halte RER de Prilly-Malley, projets des espaces publics, démarche de concertation, rédaction de la charte « Malley durable », élaboration de plans partiels d'affectation, avant-projets pour de nouveaux franchissements nord-sud des voies ferrées, étude du concept de requalification de la RC 151 dans le cadre du projet de construction du tram Lausanne-Renens, mise en place d'une structure de gestion de site, etc. La version finale du projet de PDL sera soumise à une consultation publique en 2009. Après toutes les démarches de légalisation, le PDL pourrait entrer en vigueur en 2010.

Secteur Arc-en-Ciel

Dans le secteur de l'Arc-en-Ciel, un projet de plan directeur localisé (PDL) intercommunal a été élaboré en 2007 suite à une étude test. Il a été complété à l'automne 2007 par une analyse foncière. L'examen préalable du dossier par les services cantonaux s'est déroulé durant l'été 2008 et une consultation publique aura lieu durant le 1er trimestre 2009 pour une entrée en force attendue à l'automne. En parallèle, pourront être élaborés des plans partiels d'affectation (PPA) permettant la mise en oeuvre

concrète des principes énoncés dans le PDL. En 2008, le boulevard de l'Arc-en-Ciel a été confirmé pour recevoir la ligne de tram Lausanne-Bussigny, pour autant que les densifications prévues soient réalisées et que les nouvelles lignes de bus trouvent leur clientèle. Le cas échéant, les travaux devraient débuter entre 2015 et 2018.

Secteur gare de Renens

Sous le nom « Renens CFF – Gare de l'Ouest, interface des transports », la gare de Renens et ses abords ont fait l'objet d'un concours du 6 juillet au 26 octobre 2007. Les enjeux de ce concours avaient été préalablement présentés publiquement le 2 mai 2007 et chacun avait pu formuler des remarques avant la finalisation du cahier des charges. Le lauréat du concours a été présenté au public le 9 janvier 2008. Il s'agit du groupement de bureaux d'urbanisme, d'ingénieurs et de paysagisme Farra & Fazan, Tekhne SA et Atelier du paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl. Son projet, le « Rayon vert », dessine une nouvelle passerelle végétalisée enjambant les voies et repense les places nord et sud de la gare. Une exposition de tous les projets s'est tenue dans le hall de la gare de Renens du 10 au 19 janvier. Le groupement lauréat a ensuite obtenu le mandat pour l'étude préliminaire du secteur qui permettra de développer les esquisses présentées dans le concours.

Chantier 3: Secteur de la route de Cossonay

Suite à l'adoption du concept général du chantier 3 par le Gropil du SDOL le 15 juin 2006, l'étude s'est poursuivie sous la forme d'un avant-projet sommaire en 2007, pour approfondir et détailler les profils types de chaque séquence de la route RC 251 ainsi que le positionnement et l'implantation de l'axe de la chaussée, en prenant en compte les besoins actuels et futurs. Le rapport final de cette étude, Avant-projet de requalification / Phase 3, versé comme annexe au Concept général et stratégie de requalification, a été adopté au Gropil du SDOL le 26 juin. Le projet sera par la suite développé avec celui des tronçons de lignes de trolleybus des axes forts de transports publics, dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Chantier 4: Zone d'activité de Saint-Sulpice – Ecublens

La mise en conformité du plan général d'affectation (PGA) d'Ecublens avec les résultats de l'étude du chantier 4 est planifiée. Le nouveau PGA de Saint-Sulpice a déjà intégré ces résultats. Le périmètre du chantier 4 est par ailleurs touché par l'étude en cours pour la requalification de la route cantonale RC1.

Chantier 5: Mobilité douce et espaces publics

Le projet de mobilité douce du SDOL et sa stratégie de mise en oeuvre ont été intégrés dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) et mis en cohérence avec son réseau global. Ce réseau prévoit une hiérarchisation des tracés, notamment en relation avec les interfaces de transports publics. Un diagnostic du réseau cyclable avec les principaux points ou tronçons à sécuriser a été réalisé. La mise en oeuvre de ces mesures est prévue en deux étapes (2011-2014, 2015-2018). Elle concerne

des tronçons d'itinéraires et des franchissements d'infrastructures à créer ou à assainir ainsi que des stationnements deux-roues à créer.

Chantier 6

Transports publics

Les tl ont intégré, dans le cadre de l'élaboration de leur schéma directeur 2010-2014, l'image directrice pour le réseau de transports publics, validée par le Groupe de pilotage puis par les municipalités des communes du SDOL en 2007. Ce projet fait partie des mesures du PALM prétendant à un cofinancement de la Confédération. L'image retenue représente une offre plus que doublée. Une consultation menée par les tl a eu lieu en juin 2008. Le schéma directeur tl 2010-2014 a été validé par les Communes ainsi que le financement de la première étape de réalisation.

Transports privés

Suite aux deux premières étapes de l'étude de viabilité et de hiérarchisation du réseau routier dans l'Ouest lausannois menées entre 2005 et 2007, une troisième phase a étendu le périmètre d'étude au nord des voies CFF. Cette troisième étape s'est achevée en avril 2008 et a été marquée par la publication d'un « état des lieux sur le secteur Nord », validé par le Gropil en octobre. Parmi les projets à venir dans le cadre du chantier 6/TIM, le Gropil du SDOL s'est déterminé pour étudier une politique de stationnement harmonisée pour l'Ouest lausannois. Dans un premier temps, il s'agit de dresser un état des lieux de l'offre de stationnement et de son utilisation, afin de permettre l'élaboration d'une série d'interventions possibles et d'un plan d'action. Les projets communaux de zones 30 km/h constituent un autre axe de travail du chantier 6/TIM. Par la suite, la stratégie pour les transports individuels motorisés dans l'ouest lausannois sera intégrée à l'étude de la mobilité multimodale du PALM.

Le Nord lausannois

Le SDNL (schéma directeur du Nord lausannois) a été signé par tous les partenaires le 31 mai 2007. L'organisation mise en place pour assurer le suivi du SDNL est celle retenue dans les autres schémas, à savoir, création d'un Gropil et d'un bureau chargé de la mise en oeuvre des différents chantiers d'étude. Un chef de projet a été engagé et est entré en fonction le 1^{er} novembre 2008.

Liste des chantiers qui seront lancés en priorité :

- 1 Axe LEB, Lussex – Bel-Air – concept de développement
- 2a1 Extension du réseau tl sur la commune du Mont
- 2a2 Amélioration de la desserte TC sur les autres communes du nord
- 2b1 Projet pour le complément de jonction autoroutière de la Blécherette et compléments routiers nécessaires
- 2b2 a) Suppression des passages à niveau (tronçon a)
- 2b2 b) Suppression des passages à niveau (tronçon b)
- 2b3 Liaison Nord-Ouest
- 2b4 Infrastructures TI 2ème couronne
- 2c Mobilité douce
- 3a Organisation d'un forum économique
- 3b Pôle économique 7a, vocation et dimensionnement

- 3c Site d'exception le Marais, vocation
- 3d ICFF définition des conditions d'implantation d'une éventuelle installation commerciale à forte fréquentation
- 4 Armature verte
- 5 Energie et développement durable

L'Est lausannois

Dans le contexte d'élaboration du PALM, les communes de l'Est lausannois (Lutry, Belmont, Paudex et Pully) associées à la Ville de Lausanne sont appelées à définir de manière plus précise les objectifs d'aménagement du territoire. Pour ce faire, un mandat d'études a été attribué aux bureaux GEA, Transitec et Ecoscan.

En septembre, les mandataires ont présenté un premier diagnostic portant sur l'urbanisation :

- l'importance de l'épine dorsale est-ouest se confirme, avec une concentration des activités tertiaires, commerciales et publiques dans ce secteur ;
- les plus fortes densités se situent sur l'épine dorsale est-ouest, que ce soit la densité humaine actuelle (habitants et emplois) ou théorique selon les réglementations communales ;
- beaucoup de secteurs situés à l'intérieur du périmètre compact ont une densité humaine actuelle et théorique selon les IUS communaux inférieure à 100 habitants et emplois par hectare ;
- un potentiel de densification du tissu bâti existe. Toutefois, il reste théorique, notamment dans les quartiers à caractère très résidentiel ;
- les réserves à bâtir légalisées permettent théoriquement de répondre aux objectifs du PALM 2020 en ce qui concerne le nombre d'habitants et emplois et la densité humaine globale sur le périmètre SDEL. Cependant, la majorité des réserves ne répondent pas aux objectifs du périmètre compact, soit viser une densité supérieure à 100 habitants et emplois par hectare ;
- la densité humaine maximale à l'intérieur du périmètre compact du SDEL est estimée à 83 habitants et emplois par hectare, avec de fortes différences entre les communes (Lutry: 54, Paudex et Belmont: 65, Pully: 94 et Lausanne: 113). Elle permet de répondre aux objectifs du PALM 2020.

Le Centre lausannois

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le Rapport de gestion 2007, le secteur nord-est lausannois n'a pas été créé. Quant au schéma directeur du centre lausannois, il ne sera pas élaboré. En lieu et place, la mise à jour du plan directeur communal prévoira un chapitre régional à l'intérieur duquel la problématique spécifique du couloir nord-est sera abordée.

Aménagement urbain

Conformément aux études d'aménagement des stations du m2 Ours, Riponne et Flon, l'architecte-urbaniste concerné a conduit de nombreuses séances de mise au point de détails d'exécution et de chantier, en lien étroit avec les bureaux mandataires et les représentants des services communaux concernés. Dans le cadre des réaménagements induits par les stations du m2, un mobi-

lier urbain original avec éclairage incorporé (en béton et bois) a été implanté dans la partie supérieure de la rue Marteray, après divers essais de mise en lumière avec un spécialiste en la matière et les responsables de l'éclairage public. Ces éléments de mobilier (borne, placet et banc) pourront être repris pour d'autres emplacements, les spécialistes de la préfabrication des AMV en assurant la construction. Un important travail de mise au point des détails d'aménagement du centre de Vers-chez-les-Blanc a été entrepris, en collaboration avec les représentants des habitants et les propriétaires concernés. Le chantier qui a démarré à fin 2008 se terminera à mi-2009.

L'architecte-urbaniste a participé régulièrement aux séances des BEP (Bureau des espaces publics), CEP (Comité des espaces publics) et de divers GEP (Groupe des espaces publics) (avenue du Grey, chemin du Stade, avenue de Provence, axes forts, etc.), ainsi qu'à celles du GDRL (Groupe des deux-roues légers) et du groupe Zone 30. L'intégration des éléments visibles des équipements de téléphonie mobile l'a conduit à proposer des solutions alternatives visant à une meilleure intégration, en concertation étroite avec les opérateurs.

PROJET MÉTAMORPHOSE

Métamorphose est un programme d'actions proposé par la Municipalité en début de législature concernant essentiellement le développement urbanistique de la Ville. C'est donc naturellement au service d'urbanisme qu'a été confié la tâche de chef de projet – coordinateur pour cet important projet.

L'adoption du préavis d'intention n° 2007/19 par le Conseil communal le 6 novembre 2007 a donné toute sa légitimité au projet. Les amendements votés à cette occasion ont eu pour effet le lancement et le suivi de plusieurs études qui ont porté sur des variantes d'implantation pour le stade d'athlétisme, la valeur patrimoniale du stade de la Pontaise, la réglementation et les lois encadrant le projet, et sur les conditions environnementales dans lesquelles il sera développé. Le Conseil communal a pris acte de ces études lors de l'adoption du préavis n° 2008/29. Sont encore en cours, la préparation d'un plan directeur des jardins familiaux, une étude sur l'inscription régionale du projet et une sur les déplacements sous-gare en relation avec un projet de tunnel routier à Ouchy.

L'année 2008 a par ailleurs permis d'avancer dans la préparation du site sud du projet aux Prés-de-Vidy. C'est ainsi qu'a été proposé au Conseil communal le préavis n° 2008/29, adopté le 25 novembre 2008, dont les conclusions octroient un crédit de près de 10 millions de francs permettant notamment de financer le déplacement du poste de détente du gaz des Prés-de-Vidy vers le parc Bourget.

Dans le même temps, les négociations avec l'association des jardins familiaux, l'avancement dans le projet de leur réimplantation près de la STEP et la préparation du PPA nécessaire à leur reconstruction aboutiront en janvier 2009 à un nouveau rapport-préavis. Il en va de même pour la préparation d'un P+R provisoire qui permettra de libérer celui de l'avenue de Provence et conduira également à proposer un rapport-préavis en janvier 2009.

La préparation du cahier des charges pour un appel d'investisseurs a été diligentée avec le service d'architecture.

Pour le secteur nord, les études préparatoires en vue de la légalisation d'un plan d'affectation à la Tuilière ont été commencées (étude environnementale, étude d'accessibilité).

Le 7 août, la Municipalité a pris acte de l'aboutissement d'une initiative populaire demandant que les deux stades d'athlétisme et de football prévus au sud de la ville dans le projet Métamorphose soient installés au nord de la Ville. Après des études de variantes, un rapport-préavis a été rédigé. Il expose la position de la Municipalité sur cette initiative et propose au Conseil de la rejeter (rapport-préavis n° 2009/01).

Une dernière part importante du traitement du dossier Métamorphose est le suivi de la démarche participative en collaboration avec le service du logement et des gérances (suivi de la démarche OI !, de ses ateliers et autres manifestations), avec le service des sports (concertation avec les milieux sportifs) et avec les services des parcs et promenades et des gérances (jardins familiaux).

L'initiative populaire mentionnée plus haut a eu comme effet immédiat le report d'une année des lancements de l'appel d'offres pour le complexe immobilier des Prés-de-Vidy et du concours d'urbanisme des Plaines-du-Loup.

OFFICE DE COORDINATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Environnement – Déplacements

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de protection de l'environnement et du suivi des conditions d'habitabilité, l'office de coordination des risques environnementaux (OCRE) a permis de répondre à de nombreuses sollicitations des usagers. En outre, il participe à l'évaluation des conditions environnementales dans le cadre du développement urbain. La Délégation aux risques environnementaux (DRE) s'est réunie à trois reprises, celle-ci a porté une attention particulière à la démarche d'assainissement du bruit et du Bilan Carbone.

Dans le domaine de la qualité de l'air, le responsable a participé au suivi du Plan des mesures OPair 2005, ainsi que des plans d'actions pour la lutte contre les pics de pollution. Sur le plan des procédures, outre l'élaboration de cahiers des charges et le suivi de rapports d'impacts (RIE) en relation avec la planification urbaine, l'ingénieur adjoint a participé, pour la première fois, à une évaluation environnementale stratégique (EES), et ce du projet Métamorphose. En complément, il collabore à l'instruction des procédures de recours devant la Cour de droit administratif et public, en particulier pour le projet de la route de contournement de la Sallaz, ainsi que pour la réalisation du P+R de « Vennes ». Dans le domaine de la protection contre le bruit, le responsable de l'office a assuré la coordination, d'une part, de la démarche d'assainissement du bruit routier dans le secteur « nord-est » de la zone urbaine et, d'autre part, des études complémentaires pour le dispositif d'accompagnement du projet de la route de contournement de la Sallaz. De plus, une attention particulière a été vouée au suivi de l'étude relative au Bilan Carbone (CO₂) de l'administration communale.

Dans le domaine des déplacements, le responsable de l'OCRE a participé au Groupe technique lausannois des transports (GtIT) au cours de l'année. Ce dernier a dédié l'essentiel de ses réunions au suivi du Projet d'agglomération (PALM), notamment à l'étude des axes forts de trans-

ports publics urbains, ainsi qu'au projet Métamorphose, notamment l'accessibilité multimodale pour le secteur nord.

DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

L'année 2008, comme les précédentes, a été pour l'essentiel consacrée à la rédaction de préavis concernant des bâtiments figurant au Recensement architectural avec les notes *3* ou *4*, en vertu de l'accord passé avec la section Monuments et Sites du Canton en 1997, cette dernière accordant sa compétence à la Ville de Lausanne pour cette catégorie d'objets. Parallèlement, une quarantaine de préavis ont été adressés au conservateur cantonal des Monuments et Sites pour des bâtiments inscrits à l'inventaire cantonal ou classés monuments historiques. Plus de cent séances et des sollicitations diverses, en amont des procédures et des visites de chantiers, ont en outre eu lieu.

Si le titulaire n'a pas été en mesure de se rendre en 2008 à Saint-Gall à l'Assemblée générale annuelle de la Conférence suisse des conservateurs des monuments, il a participé à la rencontre des services romands de la conservation du patrimoine culturel bâti, le 14 novembre à Fribourg.

Les journées européennes du patrimoine 2008, sur le thème « Lieux de délices », ont vu défiler 3'700 visiteurs à Lausanne, sans compter les musées. 480 personnes ont pu admirer les décors peints du grand salon au château de Beaulieu.

A l'invitation des professeurs J.-B. Racine puis A. Da Cunha, de l'UNIL, le délégué a été convié, cette année 2008 également, à s'adresser aux étudiants préparant un certificat « Patrimoine et Tourisme durable » à la Faculté des Géosciences de l'Institut de géographie, à Dorigny.

OFFICE DE LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

La tâche de l'office découle essentiellement des articles 17 et 104 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Son premier rôle réside à faire observer les prescriptions légales et réglementaires, ainsi que les plans en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Ainsi, l'office assure la gestion des dossiers de constructions, les renseignements au public et aux professionnels de la branche.

Pour cela, il prend en charge tous les projets qui lui sont présentés, soumet à l'enquête publique (60% en 2008) ceux qui doivent l'être, procède ensuite à leur analyse après avoir récolté diverses directives d'autres services de l'administration communale, puis, après une synthèse des clauses y afférentes, les présente à la Municipalité pour, cas échéant, délivrer les permis de construire.

La vérification de conformité des projets, ainsi que les oppositions-interventions ont nécessité 1'752 rapports/analyses (1'561 en 2007), de même que la participation à 600 séances de travail (600 en 2007) avec des constructeurs, administrés et autres services de l'administration communale. L'office a encore pris part, le plus souvent en collaboration avec les avocats de la place, à l'instruction des procédures de recours en matière de construction au Tribunal administratif.

Le nombre et le déploiement d'actes administratifs toujours plus complexes s'est confirmé et a nécessité un effort considérable de l'ensemble des collaborateurs de l'office, lequel bénéficie également de l'appui du secrétariat du service d'urbanisme. Il est dû entre autres aux facteurs suivants :

- le nombre de projets déposés par les constructeurs potentiels est toujours important (530 projets déposés en 2006, 506 en 2007 et 532 en 2008) ;
- les autres textes législatifs toujours plus complexes, dont les autorités communales doivent tenir compte dans l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire, engendrent des difficultés supplémentaires dans la présentation des dossiers de demande de permis de construire par les professionnels et non professionnels de la branche. Cette complexité s'est encore accentuée depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie.

En marge de ce qui précède, les secrétariats de l'office et du service d'urbanisme assurent la permanence des guichets d'enquêtes publiques.

Le traitement des affaires de la police des constructions dans l'application informatique « Goéland » a amené une amélioration lors de certains actes administratifs et en matière d'informations pour l'ensemble des services de la direction et hors direction. Elle nécessite toutefois un effort particulier au sein de l'office, d'une part, du fait qu'il se trouve au départ et à la fin d'un processus de travail avec en finalité une synthèse à effectuer des directives des services et, d'autre part, en raison d'un traitement conjoint sur papier de ces dossiers, rendu nécessaire pour l'instant pour des raisons pratiques et juridiques.

Par ailleurs, il est à relever l'entrée en vigueur, le 1er mars 2008, du Règlement d'application modifié de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) découlant des modifications de la loi précitée (LATC), entrées en vigueur le 1er janvier 2007. L'une des modifications de la loi concerne l'article 103 de la LATC visant à l'assouplissement à autorisation de construire ou de démolir. Les conditions de cet assouplissement sont mentionnées à l'article 68a du RLATC, lequel prévoit les objets non soumis à autorisation sous certaines conditions. Depuis la mise en application de ce nouvel article 68a RLATC, 41 décisions ont été prises pour dispenser certains petits ouvrages de la procédure d'autorisation.

Les tableaux ci-après expriment une synthèse du traitement des dossiers.

Enquêtes publiques et oppositions/interventions

Années	2006	2007	2008
Enquêtes publiques	258	276	295
Oppositions/Interventions	359	428	468

Propositions soumises à la Municipalité

Années	2006	2007	2008
Projets dispensés d'enquête publique	232	178	221
Projets après enquête publique	249	216	302
Refus LATC	10	4	2
Affaires diverses	5	4	11
Total	496	402	536

Permis de construire, permis de construire complémentaires et autorisations délivrés

Années	2006	2007	2008
Constructions nouvelles (villas, immeubles d'habitation, administratifs et commerciaux, garages enterrés)	43	33	53
Petites constructions (garages-boxes, couverts, pavillons, installations techniques, etc.)	88	89	90
Transformations	242	214	274
Aménagements extérieurs	47	49	52
Démolitions sans reconstruction	2	0	3
Permis de construire complémentaires	61	46	60
Total	483	431	532

Selon leur coût annoncé

Années	2006	2007	2008
Projets (en francs) de :			
moins de 0,2 million (0,1 en 2001 et 2002)	356	289	354
de 0,2 à 1 million	83	79	103
de 1 à 5 millions	38	43	42
de 5 à 10 millions	3	10	21
plus de 10 millions	3	10	12
Total	483	431	532

En 2008, le montant total des permis de construire, permis de construire complémentaires et autorisations délivrés pour les projets de 200'000 francs à 10 millions de francs et plus, représente des investissements de l'ordre de plus de 482 millions de francs (plus de 474 millions de francs en 2007).

Prolongations de permis de construire

Années	2006	2007	2008
	5	6	1

Parcage

Nombres de places autorisées

Années	2006	2007	2008
Parkings souterrains	426	2105	710
Garages-boxes et couverts extérieurs	74	79	98
Places de parc extérieures	217	456	320
A supprimer	95	560	310
Total	622	2080	818

Demandes de rénovation et réfection de façades

Années	2006	2007	2008
	106	102	119

Recours déposés

Années	2006	2007	2008
	9	12	15

Courrier sortant (lettres)

Années	2006	2007	2008
	2'595	2'615	2'906

SERVICE D'ARCHITECTURE

MISSIONS DU SERVICE

Les missions confiées au service d'architecture sont les suivantes : direction d'opérations de construction, études diverses, contrôle de mandats, conseils techniques et juridiques aux services communaux maîtres d'ouvrages, inspection des constructions, prestations de conseil en matière du droit des marchés publics et gestion des coûts de construction.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	30	29.2	29	28.2

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008 : 31 EPT

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Cheffe du service	1	1	1	1
Administration (y compris marchés publics)	7	6.4	7	6.4
Études et construction	16	15.8	15	14.8
Analyse et inspection des constructions	6	6	6	6
Total	30	29.2	29	28.2

Les décisions prises par la Municipalité en 2006 de créer le service du logement et des gérances et de transférer certaines tâches au service d'architecture, ont permis de transférer au service d'architecture 3 EPT.

Un premier poste avait été repourvu en 2007. En 2008, un deuxième poste a été repourvu pour appuyer le chef de la section Etudes et constructions. Pour le troisième poste, la sélection des candidats a été menée en 2008 et une nouvelle collaboratrice prendra ses fonctions en 2009.

Au cours de la période écoulée, deux collaborateurs ont fait valoir leur droit à la retraite et un autre collaborateur a quitté l'administration lausannoise pour rejoindre le secteur privé. Ces trois personnes ont été remplacées.

Organisation

En 2008, le service d'architecture a passé un audit de surveillance qui a confirmé la certification ISO 9001:2000, obtenue en février 2007. Le responsable qualité ayant quitté le service début 2008, ses tâches ont été transmises à un autre collaborateur.

La cheffe du service d'architecture a participé en tant que membre professionnel au jury des concours organisés par des maîtres d'ouvrage externes à la Ville, soit :

- EHL, Ecole Hôtelière Lausanne, nouveau bâtiment administratif : concours de projets pour un nouveau bâtiment administratif ;
- Etat de Vaud, nouveau Parlement sur le site Perregaux : concours de projets ;

- Association des locaux paroissiaux (ALP) Chailly – La Cathédrale, salle Concorde : concours de projets pour un bâtiment de logements.

La cheffe du service d'architecture a également assumé la direction des concours organisés par le service d'architecture et participé en tant que membre professionnel du jury, soit :

- Provence, concours de logements en partenariat avec le secteur privé ;
- Fiches-Nord, concours d'urbanisme pour la création d'un quartier de logements ;
- Chauderon 4, mandats d'étude parallèles, concours en vue d'une rénovation de l'enveloppe du nouveau bâtiment ;
- Théâtre de l'Arsenic, mandats d'étude parallèles, concours en vue d'une rénovation de l'enveloppe du bâtiment ;
- Métamorphose : choix du bureau chargé de l'organisation de l'appel d'offres en partenariat public privé (PPP) pour le secteur de Vidy ;
- Centre de quartier de Chailly : Fonds des Arts Plastiques (FAP), concours de projets en vue de la réalisation d'une œuvre d'art ;
- Beaulieu-Jomini : concours de projets en partenariat public privé (PPP) avec deux maîtres d'ouvrage (Fondation de Beaulieu et un investisseur privé).

Participation à des commissions de construction externes à l'administration :

- Comité International Olympique (bâtiment multifonctions de Vidy)
- Commission mixte Beaulieu

Participation aux Conseils de Fondation :

- Pro Habitat
- Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)

Participation à des groupes de travail :

- Groupe de pilotage « démarche participative Métamorphose »
- Groupe de programmation « Rumine-Arlaud »
- Groupe de pilotage « Provence », construction de logements
- Agenda 21
- Lausanne Jardins
- Association Pont à Pont

Direction de groupes de travail :

Groupe « amiante » :

En 2008, le groupe « amiante », sous la direction de la cheffe de service, s'est réuni à deux reprises. Ses activités peuvent être résumées comme suit :

- tous les bâtiments classés en priorité 1 ont été analysés ;
- l'assainissement des plafonds du 1^{er} étage du collège de la Rouvraie a été effectué en été 2008, l'assainissement du 2^e étage est prévu en 2009, celui du 3^e étage en 2010 ;
- les analyses des bâtiments classés en priorité 2 sont en cours ;
- tous les bâtiments classés en priorité 1 et 2 du service des écoles primaires et secondaires ont été analysés ;
- tous les bâtiments classés en priorité 1 et 2 du service de la jeunesse et des loisirs ont été analysés.

Il n'a été constaté aucun cas critique de forte concentration d'amiante nécessitant des mesures d'assainissement immédiate.

MARCHÉS PUBLICS

Le centre de compétence pour les marchés publics est chargé de conseiller les services communaux sur le droit applicable et sur les procédures à entamer, et les soutenir dans leurs démarches.

Au cours de l'année 2008, la déléguée aux marchés publics s'est aussi occupée de conduire les réflexions d'un groupe de travail interservices sur le thème du développement durable en lien avec les critères d'adjudication. Un outil informatique simple et convivial a ainsi vu le jour, qui permet désormais aux praticiens d'uniformiser les pratiques au sein de la Ville, quel que soit le type de marché (achat de fournitures, construction ou prestations de service).

A la suite de ce travail, des séances d'information ont été proposées aux services communaux.

ÉTUDES ET CONSTRUCTIONS

Cette section met ses compétences à disposition des services qui jouent le rôle de maîtres de l'ouvrage pour le compte de la Commune. L'essentiel des missions confiées ont trait aux prestations suivantes :

- études préalables et de projets
- organisation de concours d'architecture
- directions de travaux
- attribution de chefs de projet pour les mandats attribués à des bureaux d'architectes privés
- expertises
- conseils divers aux maîtres de l'ouvrage

A fin 2008, la section «Etudes et constructions» avait un portefeuille de 134 affaires, dont 72 en activité.

L'enveloppe des affaires suivies en direct comprend pour l'essentiel des missions de faible à moyenne importance, alors que les affaires suivies par des mandataires externes à l'administration sont en général de moyenne à grande importance.

La situation des projets les plus importants au 31 décembre se présente comme suit :

Concours terminés

- Provence, concours de logements en partenariat avec le secteur privé ;
- Fiches-Nord, concours d'urbanisme pour la création d'un quartier de logements ;
- Chauderon 4, mandats d'étude parallèles, concours en vue d'une rénovation de l'enveloppe du nouveau bâtiment ;
- Théâtre de l'Arsenic, mandats d'étude parallèles, concours en vue d'une rénovation de l'enveloppe du bâtiment ;
- Métamorphose : choix du bureau chargé de l'organisation de l'appel d'offres en partenariat public privé (PPP) pour le secteur de Vidy ;
- Centre de quartier de Chailly : Fonds des Arts Plastiques (FAP), concours de projets en vue de la réalisation d'une œuvre d'art ;

- Beaulieu-Jomini : concours de projets en partenariat public privé (PPP) avec deux maîtres d'ouvrage (Fondation de Beaulieu et un investisseur privé).

Projets à l'étude

- Arsenic, théâtre, réfection et amélioration thermique du bâtiment ;
- Bellerive-plage, bâtiment 64, rénovation du bâtiment des anciens vestiaires ;
- Bellerive-plage, technique, rénovation de l'équipement technique et ludique ;
- Bois-de-Vaux, bâtiments, réorganisation, transformation, rénovation des bâtiments sis à l'entrée du cimetière ;
- Chalet-à-Gobet, planétarium, reconstruction de l'édifice des écuries incendié avec une autre affectation ;
- Chalet-des-Enfants, la ferme, aménagement dans la ferme d'une structure d'accueil pour écoliers ;
- Chauderon 4, transformation de l'enveloppe, aménagement de locaux pour le service social Lausanne (SSL) ;
- La Rama, maison de feu, nouvelle construction ;
- Pierre-de-Plan, usine, étudier le rapatriement des bureaux du gaz sur le site de Pierre-de-Plan ;
- Saint-Luc, maison de quartier, projet de réaffectation de l'église en centre socioculturel ;
- Toises 14, bibliothèque, transformation d'une maison d'habitation en bibliothèque ;
- Valmont, centre pour adolescents, agrandissement des cellules, construction des sanitaires manquants ;
- WC publics lausannois, estimation du coût de la rénovation de 74 WC publics.

Projets en préparation, en chantier ou en fin de travaux

- Béthusy 14, construction de hangars pour le service des routes et de la mobilité ;
- Bourdonnette, centre de vie infantine, réorganisation générale ;
- Malley, centre de logistique (CIL), construction d'un centre intercommunal de logistique pour la gestion des déchets ;
- Vidy STEP, construction d'un crématoire animalier ;
- Elysée, salle de gymnastique, rénovation de l'enveloppe, restructuration des vestiaires et réfection de l'étanchéité ;
- Entre-Bois, vieux collège, assainissement des façades, fenêtres et stores ;
- Villamont, collège, rénovation, transformation, agrandissement.

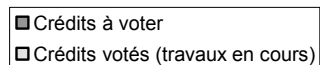
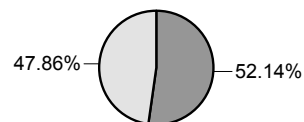
Projets terminés

- Chailly, maison de quartier, construction ;
- Grand-Pont, arches 1-3, création d'un cabaret rock et d'un centre de prêt de vélos ;
- Hôtel-de-Ville, réaménagement de la salle du Conseil communal ;
- Montoie, centre funéraire, pose de filtres, nouvelle installation de froid et réaménagement des cellules funéraires ;
- Vers-chez-les-Blanc, extension du collège ;
- Vieux-Moulin, UAPE+CVE, rénovation, transformation de l'ancienne garderie et aménagement d'une unité d'accueil pour la petite enfance.

Etat du financement des affaires traitées en 2008

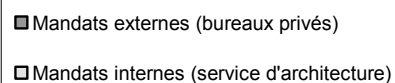
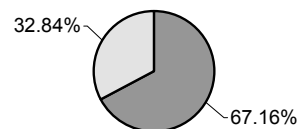
Affaires en portefeuille

Crédits à voter	Fr.	156 185 000.--
Crédits votés (travaux en cours)	Fr.	143 364 000.--
Total	Fr.	299 549 000.--



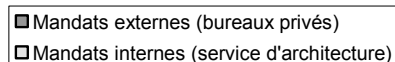
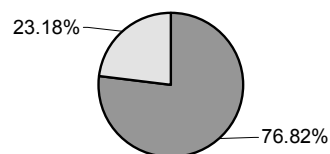
Répartition de l'ensemble des mandats

	Nombre	Montant
Mandats externes (bureaux privés)	23	Fr. 201 170 000.--
Mandats internes (service d'architecture)	111	Fr. 98 379 000.--
Total	134	Fr. 299 549 000.--



Mandats actifs

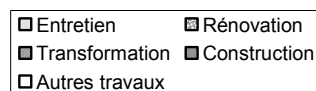
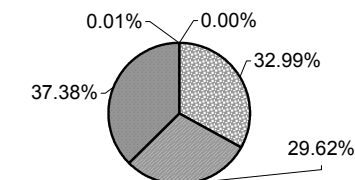
	Nombre	Montant
Mandats externes (bureaux privés)	16	Fr. 155 450 000.--
Mandats internes (service d'architecture)	56	Fr. 46 902 000.--
Total	72	Fr. 202 352 000.--



Nature des mandats actifs

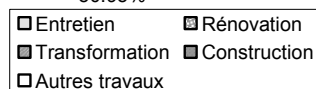
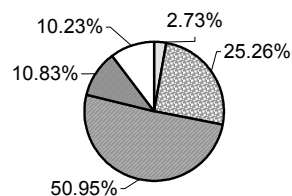
Mandats externes (bureaux privés)

	Nombre	Montant
Entretien	0	Fr. 0.--
Rénovation	7	Fr. 51 290 000.--
Transformation	4	Fr. 46 040 000.--
Construction	4	Fr. 58 100 000.--
Autres travaux	1	Fr. 20 000.--
Total	16	Fr. 155 450 000.--



Mandats internes (service d'architecture)

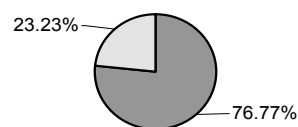
	Nombre	Montant
Entretien	8	Fr. 1 280 000.--
Rénovation	11	Fr. 11 847 000.--
Transformation	20	Fr. 23 895 000.--
Construction	11	Fr. 5 080 000.--
Autres travaux	6	Fr. 4 800 000.--
Total	56	Fr. 46 902 000.--



Répartition des dépenses

Affaires suivies par :

Mandats externes (bureaux privés)	Fr. 25 739 566.--
Mandats internes (service d'architecture)	Fr. 7 786 447.--
Total	Fr. 33 526 013.--



■ Mandats externes (bureaux privés)
□ Mandats internes (service d'architecture)

ANALYSE ET INSPECTION DES CONSTRUCTIONS

Cette section s'occupe de mener à bien les activités répondant aux missions suivantes :

- analyser les projets soumis à autorisation ;
- donner les directives nécessaires à garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la salubrité des locaux et la sécurité des constructions ;
- piloter administrativement et techniquement la phase d'exécution des travaux
- gérer l'archivage des dossiers de plans – participer à l'élaboration de projets d'aménagement de l'espace public ;
- veiller à la prévention des accidents dus aux chantiers.

Analyse des projets et suivi de l'exécution

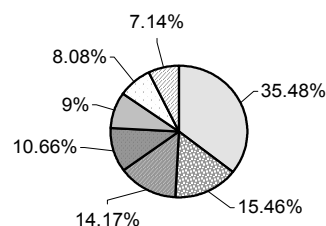
Suite à la reprise en juillet 2007 d'une partie de la gestion administrative des dossiers de la police des constructions, l'année 2008 a été marquée par une augmentation de la charge du travail administratif.

Il faut également relever que les sollicitations sont toujours nombreuses pour des prestations de conseils aux propriétaires ou à leurs mandataires, notamment dans le choix des matériaux et couleurs, ainsi que dans l'interprétation des normes SIA relatives à la protection des personnes contre les chutes dans les constructions et leurs accès.

Les deux graphiques ci-après illustrent la charge de travail :

Analyse de dossiers de demandes d'autorisation de construire

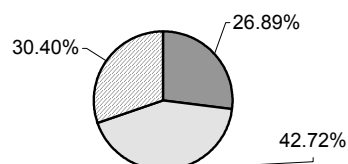
Transformations	303
Modifications de projets autorisés	132
Constructions nouvelles	121
Réfection de façades	91
Installations techniques	77
Aménagements extérieurs	69
Constructions annexes et divers	61
Total	854



□ Transformations
■ Modifications de projets autorisés
■ Constructions nouvelles
■ Réfection de façades
■ Installations techniques
□ Aménagements extérieurs
■ Constructions annexes et divers

Suivi de chantiers

Ouverture de nombreux chantiers	406
Contrôles de chantiers en cours	645
Délivrance de PH/PU *	459
Total	1'510



■ Ouverture de nombreux chantiers
□ Contrôles de chantiers en cours
■ Délivrance de PH/PU *

*PH = permis d'habiter

*PU = permis d'utiliser

Archives microfilmées

Les plans des projets de construction et de transformation sont régulièrement consultés par les services communaux. Ils sont accessibles sous forme papier (pour les dossiers actifs) ou microfilmée. Le service gère également la circulation des dossiers de plans au sein des services techniques de la Ville.

Aménagement des espaces publics

L'architecte adjoint responsable a terminé cette année son mandat de coordinateur architectural du m2. Il participe aux travaux du bureau des espaces publics (BEP) et collabore à plusieurs développements de projets d'aménagement. Il est secondé par un dessinateur rattaché à la section, spécialisé dans la modélisation 3D.

Prévention des accidents dus aux chantiers

Le bureau de prévention des accidents dus aux chantiers intervient pour éviter la mise en danger du public. Dans ce but, il examine les demandes d'autorisation de construire, transformer ou rénover pour donner des directives relatives à la sécurité (287 en 2008). Des séances préalables, pour transmettre ces directives et les adapter cas échéant aux conditions particulières d'exécution, sont organisées pour tous les chantiers importants. Enfin, le montage des échafaudages et des grues, ainsi que les chantiers de génie civil effectués sur le domaine public, font l'objet de séances préparatoires et de contrôles divers.

Le préposé communal est membre de deux commissions cantonales et de plusieurs commissions communales en matière de sécurité, soit :

- membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle des conducteurs de machines de chantiers ;
- membre de la commission cantonale de prévention des accidents dus aux chantiers ;
- membre du Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil (GRPA) ;
- membre de la commission de sécurité technique (CST) à la Ville de Lausanne ;
- délégué pour la Ville de Lausanne au bureau de prévention des accidents (BPA).

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

MISSION DU SERVICE

Le service d'assainissement a pour mission la gestion des déchets solides, liquides et pâteux produits sur le territoire communal par les habitants et les entreprises. Pour ce faire, il organise le contrôle des installations individuelles d'épuration (séparateurs à graisse, séparateurs à hydrocarbures, dépotoirs, bassins de rétention, infiltration des eaux) ou de collecte des déchets (conteneurs), construit et gère les éléments publics pour la collecte des eaux (360 km de collecteurs publics, 78 km de rivières), assure une épuration de l'eau conforme aux prescriptions légales, organise la récupération différenciée des déchets (déchèteries de quartier, centre collecteur des sous-produits animaux, centre intercommunal de logistique, vente de matériel de collecte) et dispose de filières propres et en partenariat pour le traitement et le recyclage des déchets. Il met également en œuvre des moyens de sensibilisation de la population afin de favoriser la prévention (mesures à la source) et un comportement adéquat en matière de gestion durable de l'environnement.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
224	223.2	233	232.4

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008 : 239.4 EPT

Le service accueille également un apprenti employé de commerce du Service du personnel, durant sa 2^e année de formation. Quant aux engagements, ils se sont montés à 22 et les départs à 13 collaborateurs et collaboratrices (9 démissions). Pour mener à bien sa réorganisation et ses objectifs, le service a renforcé ses effectifs autorisés avec les postes supplémentaires suivants : un-e adjoint-e au chef de service, un-e ouvrier/ère professionnel-le d'exploitation à TRIDEL SA, un-e ingénieur-e EPF à durée limitée à la STEP, un-e ouvrier/ère professionnel-le d'usine à la STEP et un-e nettoyeur/euse à TRIDEL (augmentation du taux de 20%). En outre, un poste a été transféré de la STEP à l'UGR en raison de sa mission principale. L'augmentation des charges induites a été compensée par des délais prolongés dans l'attribution de certains postes et le report de l'engagement de deux agent-e-s de la propreté au CIL. Le recrutement s'est avéré particulièrement difficile dans le domaine des ingénieurs, des postes d'encadrement et des professions manuelles avec CFC. A fin 2008, un poste d'ingénieur-e adjoint-e et un autre d'adjoint-e au chef de service demeurent vacants, malgré plusieurs démarches d'appels d'offres. Cela est notamment dû à un marché du travail florissant et à d'excellentes conditions offertes par les employeurs de l'économie privée.

Système qualité

Le service d'assainissement poursuit le développement et la mise en œuvre d'un système de management intégré Sécurité (selon MSST), Qualité (selon norme ISO 9001:2000) et Environnement (selon norme 14001:2004), répondant à la stratégie générale fixée par la Municipalité. Un organisme certificateur, retenu au début de l'année 2008 par la direction du service, a réalisé un pré-audit les 24 et 28 novembre, et le 8 décembre. Les résultats satisfaisants démontrent que le système mis en place peut être aisément finalisé moyennant l'introduction de quelques adaptations. Une certification définitive est planifiée pour le premier semestre 2009.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

L'activité du service d'assainissement a été marquée par la nomination de M. Fadi Kadri en qualité de chef de service, dès le 1^{er} février, ainsi que par la révision de l'organigramme du service et du plan des postes. Le poste d'ingénieur-e adjoint-e au chef de service est resté vacant malgré plusieurs mises au concours, celui d'adjoint-e au chef de service a été brièvement occupé à la fin de l'été avant que la titulaire ne présente sa démission, motivée par une opportunité en meilleure adéquation avec ses intérêts professionnels. L'adjoint en charge de la gestion des ressources humaines a également quitté ses fonctions au sein du service pour rejoindre l'administration de la ville d'Yverdon-les-bains en qualité de responsable du personnel. Hormis le ralentissement ou le report provisoire de quelques projets, le manque d'effectif à la direction du service n'a pas eu d'autres conséquences sur les prestations effectuées.

Le déménagement du CROM au nouveau Centre intercommunal de logistique à Malley (CIL) s'est déroulé en deux temps, soit au début janvier pour les collaborateurs de l'administration, et un mois plus tard pour les conducteurs et les chargeurs. Les quatre déchèteries de quartier en marge de celle du CIL ont également ouvert leurs portes au 1^{er} janvier. L'usine TRIDEL a pu garantir des

rendements au-dessus des attentes. Son personnel a totalement pris en main l'exploitation des installations dont la fiabilité donne satisfaction. Les travaux du tunnel ferroviaire ne sont toujours pas formellement réceptionnés, en effet, celui-ci a continué à subir très lourdement un gonflement de son radier. Le phénomène entraîne un soulèvement et des tensions dans la conduite de dérivation des eaux de la Louve qui est appuyée sur une des banquettes latérales. De ce fait, la conduite a dû être sectionnée et l'exploitation de l'aménagement est interrompue depuis le 26 juillet. Compte tenu des échanges avec le consortium d'entreprise et Tridel SA, on peut espérer que les travaux de correction de la structure porteuse aboutissent en 2009. Le 18 du même mois a eu lieu l'évacuation de l'ancienne usine d'incinération (UIOM) du Vallon, laquelle a été illégalement occupée depuis le lundi 5 mai par quelques squatteurs. Le bâtiment administratif et les halles annexes ont été démolis dans le courant de l'été. Quant à la STEP, elle a vécu au rythme de l'important chantier de remplacement de la chaudière de récupération de l'énergie de la ligne d'incinération n° 2, lequel s'est achevé dans les temps pour permettre aux installations de Vidy de recevoir des boues d'autres stations d'épurations. L'année a également été consacrée à la préparation des essais pilotes pour le traitement des micropolluants, essais entrepris en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et le Service cantonal des eaux, sols et assainissement, essais pour lesquels les équipements seront mis en œuvre dès le début de 2009. L'unité de gestion du réseau a pour sa part continué ses travaux de constitution du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et de réalisation du système d'information sur le territoire (SIT), ainsi que l'extension et la rénovation du réseau. Les treize communes raccordées à la STEP de Vidy se sont regroupées pour élaborer un nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux respectant le principe de causalité et définissant une structure de taxation en adéquation.

La démarche portant sur la recherche et le développement de synergies entre les services d'assainissement, **eauservice** et des routes et de la mobilité, lancée en 2007 sous le nom de *Réflexions croisées*, a été menée à terme avec succès et différentes propositions ont été retenues en vue d'être approfondies et mises en œuvre. Une démarche analogue a été entreprise au sein même du service, entre ses différentes unités, dans le but de favoriser la transversalité. Couplée au développement du système de management de la sécurité, de la qualité et des aspects environnementaux, ces réflexions ont permis de revoir le plan d'actions et de l'adapter au programme de législation.

GEDREL

La direction du service assure la gestion administrative de la société GEDREL SA. Les travaux de secrétariat ont représenté 1'296.75 heures facturées (1'032.25 en 2007 et 871 en 2006). Du fait de la mise en service du compacteur de Malley et de l'augmentation des écritures y liées, la gestion comptable est désormais assurée par la comptabilité de la Direction des travaux.

TRIDEL

Le service d'assainissement n'assure plus la gestion administrative de la société TRIDEL SA depuis le 1^{er} janvier

2006. Seules 55.50 heures (308.75 en 2007 et 903.25 en 2006) ont été facturées à TRIDEL SA par la direction du service pour les prestations qu'elle a effectuées.

Prévention et sensibilisation

L'année 2008 a été particulièrement marquée par l'inauguration officielle du Centre intercommunal de logistique, qui a été une belle occasion de sensibiliser la population à une gestion responsable de nos déchets et au lien entre tri, filières de valorisation et récupération d'énergie par incinération.

Durant l'année 2008, 86 classes lausannoises ont participé aux visites guidées de la STEP. Les animatrices spécialement formées ont sensibilisé ainsi la jeunesse lausannoise à l'utilisation rationnelle de l'eau, et aux importants moyens humains et techniques à engager pour la meilleure protection de l'environnement possible.

Par ailleurs, dans le cadre de l'« Année mondiale de l'assainissement » déclarée par l'ONU, une journée « portes ouvertes » a été organisée le 24 mai, en partenariat avec une quarantaine d'autres STEP de Suisse. Plus de 280 visiteurs enthousiastes sont ainsi venus découvrir les installations de Vidy, en réalisant le rôle primordial d'une STEP dans le maintien de la qualité de vie et de la santé publique.

A relever également que près de 750 élèves de première année de l'Ecole professionnelle commerciale ont, comme chaque année, réalisé une enquête sur le thème de l'environnement auprès de la population. Dans ce cadre ils ont visité l'ouvrage enterré du Capelard, situé à l'extrémité aval du voûtage du Flon et de l'aménagement de dérivation des eaux de la Louve.

La présence du service d'assainissement a été assurée lors de diverses manifestations, en particulier par le biais d'un soutien à leurs organisateurs pour l'utilisation de gobelets réutilisables. Le service a également mis sur pieds une animation pour le Festival de la Cité, mêlant troubadour et sensibilisation à la gestion des déchets.

Pour leur part, les plus jeunes ont bénéficié d'une offre toujours plus étoffée et pointue d'animations scolaires, dans le cadre du catalogue d'activités de sensibilisation à l'environnement, sur les thèmes de la valorisation des déchets et de la préservation de l'eau. Certaines des animations proposées ont été ouvertes, pour la première fois, aux classes des établissements du périmètre GEDREL.

Le lancement des futures déchèteries mobiles pour janvier 2009 a amené l'adoption d'une nouvelle ligne graphique combinant photographie et collage sur le thème du recyclage. Une nouvelle affiche dans le style Bande Dessinée sur le thème du tri, de la réutilisation et de la valorisation des déchets, a été créée et rappelle différents comportements adéquats. Elle sera distribuée aux ménages lausannois début mars 2009.

Le service d'assainissement a également géré les actions de sensibilisation menées par le périmètre GEDREL, et accompagné la création d'un nouveau concept de communication et l'introduction de ce dernier, à l'occasion des festivités liées à l'inauguration du métro m2.

UNITÉ DE GESTION DU RÉSEAU (UGR)

L'année 2008 a été marquée, au niveau organisationnel et technique, par la reprise de l'exploitation des installations particulières sur le réseau (stations de pompage,

dessableurs, etc.) gérée jusqu'alors par la STEP de Vidy. Cette extension des activités a nécessité une réorganisation des tâches en interne, et engendré un renforcement des équipes, par le transfert d'un collaborateur.

Dans le cadre des activités liées au développement et au maintien du réseau d'évacuation des eaux, l'achèvement des travaux liés au m2 a engendré des chantiers d'adaptation du réseau en raison de conflit avec la réalisation de nouvelles infrastructures extérieures. De ce point de vue, l'intervention la plus problématique a été le décalottage du voûtage de la Louve pour la mise en place des escalators le long des escaliers Arlaud.

Sur la base de la planification générale décidée dans le plan à long terme des canalisations et de la coordination entre les services gestionnaires de réseaux souterrains, l'extension du séparatif s'est poursuivie, principalement dans les quartiers sous-gare (chemins du Beau-Rivage et de Villard, avenue de Cécil) et dans le secteur de Vennes (chemins du Devin et des Libellules). En complément à ces réalisations, plusieurs interventions conséquentes d'adaptation et de réhabilitation du réseau existant ont été engagées et réalisées de façon à assurer la pérennité des équipements, soit dans le cadre de la mise en place des infrastructures du réseau tl 08 (rue Caroline), soit en raison de faiblesses structurelles constatées.

Au total, l'ensemble de ces travaux a permis la réalisation, le remplacement ou l'adaptation d'une vingtaine de tronçons de collecteurs existants (env. 2'240 m de canalisations au total).

Les intempéries exceptionnelles du 26 juillet ont provoqué d'importants dommages, principalement dans le secteur de Vernand : effondrement de berges avec entraînement de collecteur, embâcles dans les cours d'eau, déstabilisation d'enrochements. Ces dégâts ont nécessité une série de travaux d'urgence afin de rétablir des conditions d'écoulement et de sécurité satisfaisantes.

Un accent particulier a aussi été mis sur le suivi et l'entretien des installations particulières du réseau. Parmi les nombreuses interventions effectuées, sont relevées le remplacement des stations de vidange des eaux usées de bateaux des ports de Vidy et d'Ouchy, ainsi que le remplacement d'une vanne à la station de pompage de Bellerive, ayant nécessité plusieurs interventions de nuit afin de profiter des faibles débits d'eaux usées transitant dans les canalisations pendant ces périodes.

En regard de la gestion du système d'évacuation des eaux, il est encore relevé que l'exploitation de l'ouvrage de dérivation des eaux de la Louve a dû être suspendue, pour des raisons de sécurité, à partir de fin juillet. En effet, une importante déformation locale du tunnel ferroviaire d'acheminement des déchets à l'usine TRIDEL, dans lequel est posée la canalisation de transport des eaux de la Louve, a engendré des contraintes et mouvements de cette conduite, nécessitant sa mise hors service et son sectionnement afin de ne pas provoquer de dommages structurels. Des mesures et une étude ont été entreprises, permettant de valider une solution et planifier une remise en service des installations dans le courant du 1^{er} trimestre 2009. En dehors des problèmes techniques considérés, les conséquences en terme d'exploitation sont lourdes pour l'année écoulée : perte de production d'électricité, estimée à 180'000 kWh, et déversement en continu de 1.75 million de m³ d'eaux claires dans le réseau unitaire, à destination de la STEP de Vidy.

Le Tribunal fédéral a rendu un arrêt le 22 octobre sur l'affaire du quartier de Montmoiret. Si, sur le principe, ce jugement rejette le recours de la commune de Lausanne, il nuance ce rejet à certains égards. Le principal élément à retenir est qu'il affirme que la mise en séparatif d'un collecteur unitaire commun à plusieurs biens-fonds en fait un nouvel équipement public. Si cela a pour corollaire que la réalisation des travaux incombe à la commune, cela permet cependant à celle-ci de prélever la taxe unique d'évacuation des eaux prévue par son règlement. Cette prise de position n'est pas limitée par des considérations liées au cas d'espèce, et pourra donc être opposée non seulement aux habitants du quartier de Montmoiret, mais également à tout propriétaire qui bénéficiera d'une mise en séparatif d'un collecteur commun.

Les activités générales de la section protection des eaux, axées essentiellement sur le contrôle des pollutions, des installations de prétraitements des eaux usées, le suivi des dossiers de mise à l'enquête et la taxation des bâtiments, se sont pour leur part poursuivies avec efficacité. Il est relevé qu'une refonte de l'organisation interne et le développement de la polyvalence des collaborateurs ont permis d'améliorer considérablement le mode de traitement des dossiers. Durant l'année écoulée, la section s'est aussi fortement impliquée dans le contrôle des cours d'eau, la gestion de pollutions et le suivi de manifestations, dont en premier lieu l'Eurofoot 2008 et l'inauguration du métro m2.

Dans le cadre de l'élaboration du PGEE, la démarche s'est concentrée sur la validation du modèle hydraulique du réseau RS III mis en place et l'établissement d'un diagnostic de fonctionnement du réseau. Cette démarche a permis de mettre en évidence les faiblesses du réseau existant, et de définir plusieurs variantes de développement du système d'évacuation, qu'il s'agira d'analyser en terme d'amélioration du bilan environnemental. Toujours dans l'optique d'une meilleure compréhension et maîtrise du système, une étude pilote de suivi des déversoirs d'orage par caméra a été engagée conjointement avec l'EPFL et l'UNIL. Il est encore souligné la poursuite, en étroite collaboration avec le service du cadastre, du relevé complet, en situation et en altitude, de notre réseau et de ses caractéristiques.

Finalement, l'UGR s'est largement impliquée dans les travaux de révision du règlement municipal sur l'évacuation des eaux et de la taxation engagés par les communes partenaires de la CISTEP, notamment par la mise à jour des prescriptions et l'élaboration de nouvelles directives techniques, couvrant les domaines du raccordement des biens-fonds et de la gestion des eaux à la parcelle.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les précipitations atmosphériques sont demeurées stables, à 1'160 millimètres (-2% par rapport à 2007). Les installations de la STEP de Vidy ont traité mécaniquement 40.2 millions de m³ d'eaux usées (-3% par rapport à 2007), dont 36.3 millions ont été épurés biologiquement ou chimiquement (37.1 millions de m³ en 2007).

Pour assurer le suivi qualitatif des procédés, le laboratoire de la STEP a analysé 1'556 échantillons d'eaux usées et de boues (+8% par rapport à 2007). Les résultats moyens d'épuration s'élèvent, après suppression des dépassements admissibles selon l'Ordonnance sur la protection des eaux, à : DBO5 de 21 ppm O2 supérieurs aux 20 ppm

O₂ autorisés, DCO de 43 ppm O₂ inférieurs aux 60 ppm O₂ autorisés, phosphore de 0.6 ppm P inférieurs aux 0.8 ppm P autorisés, et matières en suspension de 22 mg/l supérieurs aux 20 mg/l autorisés. Comme en 2007, le traitement physico-chimique péjore à lui seul les résultats globaux annuels de la STEP, même si seulement 20% des eaux usées traitées à Vidy le sont par cette filière. Par comparaison, les 80% d'eaux usées traitées par la filière biologique sont parfaitement conformes aux normes: DBO₅ de 16 ppm O₂, DCO de 34 ppm O₂, phosphore de 0,5 ppm P, et matières en suspension de 17 mg/l.

Les installations de déshydratation des boues ont produit 20'735 tonnes in situ. Quant aux STEP des périmètres GEDREL, SADEC et VALORSA, elles ont livré pour incinération à Vidy 2'659 tonnes de boues digérées et déshydratées. Le fonctionnement partiel des deux fours d'incinération des boues, imposé par le remplacement de la chaudière du four principal, n'a permis d'incinérer sur site que 14'879 tonnes. Dès lors, l'exportation à Bâle de 8'251 tonnes de boues en vue de leur incinération, et l'utilisation des capacités maximales de stockage de boues à Vidy ont été nécessaires pour éliminer ces résidus.

En 2008, 9'607 MWh thermiques ont été produits par la valorisation de l'énergie contenue dans les fumées d'incinération, dont 8'820 MWh ont été injectés dans le réseau du chauffage à distance.

La dérogation cantonale de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), préalablement obtenue du service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), a permis d'incinérer des boues avec le four de petite capacité durant une partie du chantier de remplacement de la chaudière du four principal. Cette dérogation a également couvert les trois premiers mois d'exploitation du four principal, période nécessaire aux réglages et à la calibration de tous les équipements électromécaniques dédiés à l'incinération. Ainsi, seul le mois de décembre a été considéré pour l'enregistrement en continu des teneurs en monoxyde de carbone (CO) et en oxyde d'azote (NO_x). Les normes ont été respectées le 99.8% du temps pour le CO et 98.9% pour les NO_x, en conformité totale avec l'OPair (exigence du respect des normes supérieures à 97% du temps de fonctionnement).

D'une durée de huit mois, le chantier de remplacement de la chaudière du four principal s'est déroulé sans imprévus majeurs. Il a entraîné, pour la première fois depuis la création de la STEP de Vidy en 1964, une exportation des boues indigènes. Il a mobilisé principalement les cadres et quelques ouvriers professionnels de la STEP, afin de coordonner et de superviser les différents mandataires. Après quelques mois de fonctionnement, il apparaît que des tonnages de 110 à 120 tonnes de boues déshydratées peuvent quotidiennement être incinérés, dans le strict respect des normes légales en vigueur. Une optimisation fine des différents paramètres d'incinération tentera, en 2009, d'augmenter à son maximum le tonnage de boues quotidien, afin de répondre, dans les années à venir, à la prévisible augmentation de boues liée à la croissance de la population vaudoise.

Le projet de crématorium animalier a été finalisé avec la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux (SVPA) et avec les entreprises retenues pour la réalisation de cet ouvrage. Tous les aspects architecturaux et techniques ont été définis, permettant une réalisation et une mise en service des équipements dans le deuxième semestre de 2009.

Nombre de démarches nécessaires à la mise en place des essais pilotes pour le traitement des micropolluants ont abouti, tant avec la Confédération (Office Fédéral de l'Environnement et des Forêts) qu'avec le Canton (Service des Eaux, Sols et Assainissement). Ainsi, au printemps 2009, démarreront les essais « Micropoll », financés principalement par la Confédération et dont le chantier a pu débuter en janvier 2009 avec les entreprises sélectionnées suite à un appel d'offres public. Quant aux essais pilotes inscrits dans le cadre des études de rénovation complète de la STEP, avec traitement des micropolluants et devant explorer des procédés transposables dans les petites STEP du canton, ils devraient démarrer en été 2009.

CENTRE INTERCOMMUNAL DE LOGISTIQUE (CIL)

La quantité des déchets collectés en porte à porte à Lausanne s'élève à 40'463 tonnes et est en diminution par rapport à l'année précédente (-2.2%), alors que la quantité des déchets recyclés est en augmentation (+2.11%) atteignant 27'856 tonnes, et ce malgré l'augmentation de la population de 129'273 à 130'726 habitants.

Dès lors, le taux de recyclage des déchets ménagers lausannois est en progression et atteint 40.77% (à rapporter à l'objectif cantonal de 60%).

La création de quatre nouvelles déchèteries de quartier a contribué à l'amélioration du tri, lequel est d'autant plus intéressant puisque de nouvelles filières de revalorisation ont vu le jour. Les déchèteries ont reçu au total la visite de 30'781 personnes en 2008, dont 16'116 (52%) à la déchèterie intercommunale de Malley. La quantité de déchets qui y a été déposée s'élève à 2'665 tonnes, dont une partie en provenance des communes partenaires de Renens, Prilly et Pully. Aux habitants de passage, il est offert un service sous la forme d'une structure sensiblement identique à toutes les déchèteries, un accueil et une aide pour le tri et la revalorisation de leurs déchets.

Les collaborateurs ont été formés et sensibilisés à l'optimisation du tri. Les ambassadeurs du tri, puisque telle est leur dénomination, contribuent à assurer la qualité optimale du tri effectué par les clients des déchèteries. On remarquera ainsi une augmentation des volumes de métaux nobles, en raison de l'application des collaborateurs du CIL. Ainsi 8.6 tonnes d'aluminium ustensiles ont été récoltées, ainsi que 2.51 tonnes d'acier inox, 8.78 tonnes de câbles isolés, 1 tonne de laiton, 840 kg de fonte et 305 kg de cuivre chaudron. 50 tonnes d'aluminium ont par ailleurs été valorisées, représentant une augmentation de 56%.

En revanche, une diminution du nombre de réfrigérateurs est constatée, à 2'393 pièces pour un poids de 96 tonnes en 2008, soit une régression de -8.5%. Le volume des déchets électroménagers et électroniques est quant à lui en forte augmentation, atteignant 619 tonnes, soit un accroissement de 144%. Ceci est en partie dû au manque de dynamisme des distributeurs et des commerces qui sont sensés reprendre les vieux appareils ramenés par leurs clients.

Les textiles continuent leur progression, atteignant 433 tonnes (+9.6%).

Concernant le papier, le volume collecté est en légère diminution à 12'009 tonnes (-2,6%), alors que le carton est lui en plus grande perte de volume à 1'276 tonnes, soit -17,62%.

Une forte progression du volume des piles, lequel a doublé, peut s'expliquer par les points de collecte supplémentaires en déchèterie.

25 points de collecte de PET ont été introduits dans des postes fixes de la ville et le résultat se ressent aujourd'hui, avec une augmentation de 36% du volume collecté, atteignant 99 tonnes. Il est relevé l'apparition de nouvelles filières qui livrent leur premier résultat, comme le bois avec 916 tonnes, et le plastique avec 48 tonnes. Les autres produits sont quant à eux relativement stables.

Le centre de compactage au CIL a expédié 29'608 tonnes de déchets dans 2'877 bennes mises sur le train à destination de l'usine d'incinération Tridel.

Malgré l'énergie investie dans la sensibilisation et la modification des véhicules utilisés à cet effet, la collecte des Objets ménagers volumineux (OMV) n'en demeure pas moins problématique. On y retrouve une multitude de petits déchets, qui de ce fait ne peuvent être valorisés convenablement. 734 interventions ont été nécessaires pour évacuer des dépôts sauvages de déchets en 2008, ce qui reste très important et n'évolue pas entre 2007 et 2008.

Le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA), après six années d'activités dans l'enceinte des anciens abattoirs, a fermé ses portes dans sa conception originale le 31 octobre. Il a été réintégré dans les infrastructures du CIL mais avec une nouvelle vocation. Désormais, il ne prend en charge que les cadavres d'animaux de compagnie et des animaux de la faune sauvage. Les déchets carnés et les cadavres des animaux de rente sont orientés vers le CCSPA du périmètre VALORSA à Penthaz.

L'équipement des immeubles d'habitations en conteneurs différenciés s'est poursuivi avec la vente de 1'655 nouveaux conteneurs.

La surveillance de la propreté a entraîné 267 dénonciations auprès de la commission de police pour dépôts de déchets sauvages, et 10 dénonciations pour affichage sauvage.

Le CIL a été officiellement inauguré le samedi 31 mai, lors d'une journée porte ouverte pendant laquelle plusieurs centaines de visiteurs ont eu, en outre, la possibilité de parcourir le tunnel ferroviaire à destination de l'usine Tridel à bord d'un train touristique spécialement mis à disposition pour l'occasion.

Les études et collectes des données en vue de l'optimisation des tournées de ramassage ont été poursuivies et les premiers tests réalisés en fin d'année. La réorganisation des parcours devrait être menée à terme dans le courant de 2009.

MANDAT D'EXPLOITATION DE L'USINE TRIDEL

L'année 2008 restera comme le premier exercice complet avec la liaison ferroviaire en exploitation et l'usine complètement en service. Les performances de l'année serviront donc de références pour les années à venir.

Avec la mise en exploitation, en janvier, du CIL à Malley, le périmètre GEDREL peut désormais acheminer une partie de ses déchets vers l'usine Tridel en utilisant la liaison ferroviaire, et limiter ainsi fortement le trafic des véhicules lourds en ville. Quelques semaines plus tard, la ville d'Yverdon (périmètre STRID) a également mis en service le ramassage intégré des ordures, permettant ainsi les premiers apports de ce périmètre par le train.

Au final, avec les apports importants du périmètre VALORSA, ce sont plus de 94'000 tonnes de déchets qui ont été livrés par le train en 2008, sur un total de 176'475 tonnes.

Les principales installations électromécaniques ont été réceptionnées durant l'été, après deux années complètes d'exploitation. Un travail important a été fourni par le personnel d'exploitation pour, à chaque fois, signaler et communiquer les défauts détectés et suivre les réparations effectuées par les entreprises. Au vu de la complexité des installations, le nombre de problème en suspens reste relativement faible. Il convient cependant de mentionner que nous rencontrons toujours des problèmes avec les installations de production d'énergie, et que des réparations complémentaires seront encore à prévoir en 2009.

Durant les deux derniers mois de l'année, des travaux de construction d'une station de nettoyage des bennes ACTS ont été entrepris. Cette station sera opérationnelle dès le début janvier 2009 et permettra un nettoyage et un entretien régulier des bennes.

A noter également que deux journées portes ouvertes à Tridel ont connu un franc succès, la première le samedi 31 mai dans le cadre de l'inauguration du CIL à Malley, avec navettes en train entre Sébeillon et Tridel, et la deuxième, le samedi 20 septembre, avec navettes en train entre la gare de Renens et Tridel, dans le cadre de l'inauguration du m2.

Autres dates qui ont jalonné l'année 2008 : le 7 janvier, première livraison de déchets par train du périmètre GEDREL depuis le Centre Intercommunal de Logistique (CIL); le 25 février, première livraison de déchets par le train du périmètre STRID (ville d'Yverdon); du lundi 7 au vendredi 18 avril, deuxième révision de la Ligne 1; mercredi 2 juillet, réception définitive des Lots 2 – Incinération, et 3 – Protection de l'environnement; mardi 15 juillet, réception définitive des Lots 5 – Production d'énergie, et 8 – Conduites chauffage à distance; du lundi 1er au vendredi 12 septembre, troisième révision de la ligne 2; lundi 3 novembre, problème lors du redémarrage de la ligne 1 après travaux et fumées brutes pendant une heure à la sortie de la cheminée.

EAUSERVICE

MISSION DU SERVICE

eauservice a pour mission d'approvisionner en eau potable, de manière fiable, Lausanne et différentes communes avoisinantes. S'appuyant sur une démarche qualité, sécurité et environnement, eauservice s'engage à respecter les exigences légales applicables à ses activités et à tout mettre en œuvre pour préserver l'environnement et prévenir toute éventuelle pollution.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
127	122.5	129	123.5

Effectif inscrit au plan des postes au 31.12.2008: 123.73 EPT

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

La production d'eau et, par là, très probablement les ventes d'eau, sont pratiquement identiques à celles de 2007. L'année 2008 marque-t-elle la fin de l'érosion des ventes constatée depuis une quinzaine d'années ? L'introduction des nouveaux tarifs, pour les clients au détail et pour les communes en gros, a posé et pose encore des difficultés au niveau informatique. De plus, quelques clients appartenant aux catégories désavantagées par les nouvelles structures tarifaires ont fait connaître leur mécontentement. Ce qui est le plus contesté, c'est l'introduction de la taxe de débit, qui a pour but de limiter les débits de pointe et, par là, de diminuer la taille des infrastructures à créer ou à remplacer (par vétusté). Il convient de remarquer que par les nombreuses rencontres qui ont été organisées avec les septante communes alimentées en gros, le nouveau tarif a mieux été vécu que le tarif au détail.

Parmi les événements importants qui ont eu lieu en 2008, il convient de citer la mise en service du réservoir de la Montagne du Château, qui permet aux habitants de Verschez-les-Blanc et du Chalet à Gobet de bénéficier de la même sécurité d'approvisionnement que tous les autres clients d'**eauservice**.

Le concept de partenariat technique entre la Ville de Lausanne par **eauservice** et une ville du Sud a été accepté par le Conseil Communal.

Il faut aussi noter que le service a été requalifié ISO 9001 et 14001 et son laboratoire réaccrédité ISO 17025 durant l'année 2008. Autre fait réjouissant, le nombre d'accidents professionnels et non-professionnels a bien diminué grâce notamment au travail de la nouvelle commission de sécurité.

CLIENTS ET RESSOURCES

En 2008, deux nouveaux tarifs ont été introduits, celui des communes en gros et celui des communes au détail. Un « webservice » a été mis en place pour les communes en gros, qui permet à chaque responsable communal d'avoir accès sur Internet (par mot de passe) aux consommations des différents compteurs d'alimentation. De nombreuses difficultés techniques ont été rencontrées et malheureusement seulement le 60% des communes bénéficient actuellement de ce service.

En ce qui concerne le tarif des clients au détail (Lausanne et 16 communes), la taxe de puissance, qui n'a pas été expliquée correctement lors de l'envoi des factures, a occasionné de nombreuses plaintes. Toutefois cette taxe est extrêmement importante car elle donne une recette fixe à **eauservice** et correspond mieux à ses coûts internes. De plus, la somme maximale des soutirages conditionne les investissements et par là, les frais de capitaux d'**eauservice**. Il est donc utile de limiter ces soutirages grâce à une taxe.

En 2008, l'accent a été mis sur les remplacements des compteurs des communes alimentées en gros, et des gros compteurs des clients alimentés au détail.

Par ailleurs, les contrôles de cohérence de la consommation et des factures se sont poursuivis, sans pouvoir mettre en évidence des erreurs de facturation importantes.

Une nouvelle concession a été signée avec la commune de Romanel sur Morges pour déléguer notre service pour alimenter la zone du Moulin du Choc.

Les demandes de raccordement pour de nouvelles constructions se sont poursuivies sans observer de baisse par rapport à 2007.

CONTRÔLE DE L'EAU

Le laboratoire a poursuivi ses contrôles systématiques de l'eau distribuée dans les réseaux de **eauservice**, pour s'assurer que l'eau distribuée ne contienne ni substances gênantes ou toxiques, ni germes pathogènes.

Environ 7'000 échantillons ont été prélevés, qui ont donné lieu à 20'500 analyses chimiques et 14'500 analyses bactériologiques.

Les résultats des analyses sur l'eau de boisson pour 2008 remplissent les conditions de qualité exigées par l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs) du 23 novembre 2005, aussi bien du point de vue chimique que bactériologique. Toutefois, quelques non-conformités mineures ont été constatées et les actions correctrices ont été prises immédiatement.

En plus des contrôles de l'eau mise en distribution, de nombreux mandats d'analyses ont été réalisés pour d'autres communautés publiques.

Le laboratoire a été soumis à un audit de surveillance de l'accréditation de la norme ISO 17025 et a passé cet examen sans problème.

COMMUNICATION, PLAN DIRECTEUR ET INDICATEURS

En tant que distributeur d'eau, **eauservice** est tenu d'informer ses clients sur la qualité de l'eau au moins une fois par année, comme l'exige l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, de novembre 2005. Cette année comme chaque année, une information a été communiquée aux communes alimentées au détail ainsi qu'aux communes alimentées en gros.

La journée mondiale de l'eau du 22 mars a axé sa communication sur l'information de nos consommateurs concernant la démarche de soutien et du projet de **eauservice** dans le cadre de la plateforme Solidarité'eau.

Le rapport d'activité 2007 d'**eauservice** est paru en juin 2008.

En septembre, un sondage pour connaître l'opinion des clients finaux sur la qualité de l'eau a été réalisé auprès des habitants de la commune du Mont sur Lausanne.

Afin de communiquer sur ses activités de manière plus professionnelle, **eauservice** s'est doté d'une brochure de présentation générale du service et de quatre brochures techniques concernant les ressources, la qualité de l'eau (également disponible en anglais), la distribution, et l'usine de Lutry (également disponible en anglais). Elles sont à disposition au secrétariat du service ou sur demande.

ÉTUDES ET CONSTRUCTION

Les diverses études et projets sur lesquels les collaborateurs de la division *Etudes et Construction* ont travaillé durant l'année 2008 sont décrits brièvement ci-après.

Préavis n° 2005/44: Réservoir de Montétan

Une grande partie des travaux a été réalisée en 2008. La difficulté principale de ce projet provient de l'obligation du maintien en exploitation, même partielle, de ce réservoir pendant la durée des travaux.

Le gros œuvre de la station de pompage a été réalisé dans la première moitié de l'année. Les équipements hydromécaniques ont été, en partie, montés et raccordés au réseau de refoulement amont en direction de Chablère et

du Calvaire et mis en eau à mi-octobre, afin d'alimenter le réservoir de Chablière par retour du Calvaire, Chablière n'ayant pas d'autres alimentations.

Le réservoir de Montétan a alors été isolé du réseau aval et les habitants habituellement alimentés par ce réservoir l'ont été par le réservoir de Haute-Pierre à Echichens, via la conduite de refoulement St-Sulpice/Montétan. Afin de limiter la durée de cette intervention, le toit du bâtiment de Montétan a été partiellement ouvert et l'ancienne station de pompage complètement démontée et évacuée, ce qui représente près de 40 tonnes de ferraille. Bien que les travaux ne soient pas encore terminés, une dépense supplémentaire d'environ 1,5 million est à prévoir suite notamment au mauvais état de la structure existante.

Un nouveau collecteur a été posé à l'intérieur du réservoir, puis raccordé au réseau aval et remis en service dès le 26 novembre, soit seulement cinq semaines plus tard, pour permettre les travaux prévus sur la conduite de St-Sulpice/Montétan dès le 1^{er} décembre, en lien avec la construction du Learning Center de l'EPFL.

Le bâtiment a été reconstruit et la dalle de toiture bétonnée juste avant la fin décembre. En parallèle, deux groupes de refoulement en direction des réservoirs de Chablière et du Calvaire ont été raccordés définitivement et seront mis en exploitation au tout début 2009.

La fin des travaux d'équipement et de mise en service s'échelonne sur toute l'année 2009, et la fin des travaux est planifiée pour l'hiver 2009 – 2010.

Préavis n° 2006/19

Les études relatives au préavis n° 2006/19 – Réfection des adductions des eaux du Pays-d'Enhaut et de la source des Avants, réfection du groupe de turbinage et construction d'une usine d'ultrafiltration – se sont poursuivies en 2008.

– Essais pilote UF aux Avants: Les équipements nécessaires aux essais pilote de traitement par ultrafiltration ont été installés aux Avants dans des Portakabin sur le site de la source des Avants. Depuis le mois d'août, les eaux de cette source ou celles du Pays-d'Enhaut sont filtrées par les pilotes UF mis à disposition par trois fournisseurs de membranes, et des mesures y sont faites en continu avec exportation vers Lausanne à une fréquence de 15 secondes. Ces essais doivent se poursuivre sur une année hydrologique complète, pour permettre ensuite de choisir et adjudger la commande de l'équipement nécessaire au traitement de l'eau de la future usine à construire à Sonzier.

La mesure en continu de la qualité de l'eau brute et de l'eau filtrée des quatre pilotes UF, ainsi que leurs paramètres de fonctionnement, représentent une saisie de plus de 150 mesures. Avec une cadence de 15 secondes sur une période de 14 mois, cela représente plus de 350 millions de points. Pour cette raison, une base de donnée y relative a été mise en place.

– Turbinage des eaux du Pays-d'Enhaut: Une variante de turbinage des trop-pleins des eaux du Pays-d'Enhaut a été proposée par **eauservice**; cette étude a été reprise par le bureau de Romande Energie mais n'a pas encore abouti. Il s'agit de ne plus turbiner les volumes de ces trop-pleins à Sonzier puis à Taulan /Montreux, mais de les turbiner directement par FMHL (Forces Motrices de l'Hongrin Léman) au niveau du lac Léman près du Château de Chillon, en les déviant depuis les vallées de L'Etivaz vers le lac de l'Hongrin. Cette variante de-

vrait permettre des économies substantielles d'investissements pour la nouvelle conduite forcée, et pour le renouvellement du groupe de turbinage qu'il est prévu de remplacer à l'usine hydro-électrique de Sonzier. Une augmentation de la production d'énergie électrique non négligeable en découlera.

L'étude d'installations de micro-turbinage dans les vallées de la région de l'Etivaz a également été poursuivie.

Préavis n° 2005/86

Les études et projets relatifs au préavis n° 2005/86 – Amélioration de la distribution dans le Nord lausannois – sont maintenant bien avancés.

La conduite de refoulement depuis la station de pompage de Vers-chez-les-Blanc jusqu'au réservoir de la Montagne-du-Château, posée durant la belle saison 2008, permet l'alimentation de ce réservoir qui est en exploitation depuis le mois d'octobre.

Le réservoir de Vers-chez-les-Blanc est bientôt terminé. Le gros œuvre était fini fin 2007, les aménagements extérieurs terminés depuis le mois de juin 2008 et l'équipement hydraulique de la nouvelle station de pompage sera mis en service au printemps 2009.

Un long tronçon intermédiaire de la conduite de refoulement Echerins - Vers-chez-les-Blanc a encore été posé durant le deuxième semestre.

Station Les Echerins

En 1978, les villes de Lausanne et de Lutry se sont associées pour réaliser le réservoir des Echerins, situé sur la commune de Lutry. Pendant plus de deux décennies, ce réservoir a été exclusivement exploité et alimenté par Lutry. L'eau était soutirée sur la conduite du Pays-d'Enhaut, à la chambre du Landard, via une petite station de pompage.

Le réservoir des Echerins fait partie de la liaison verticale allant depuis l'usine de Lutry jusqu'au réservoir de la Montagne-du-Château, via les réservoirs de La Croix-sur-Lutry et Vers-chez-les-Blanc.

La réalisation du réservoir de La Croix-sur-Lutry, courant 2002, a permis à la ville de Lausanne de mettre en service deux groupes de pompage de 5'000 l/min chacun en direction du réservoir des Echerins.

Fin 2008, *Etudes et Construction* a dimensionné les deux futures pompes de 5'000 l/min chacune en direction de Vers-chez-les-Blanc, ainsi que la tuyauterie interne et le CAB (Chaudron Anti-coup de Bélier). Les accès aux cuves seront également repensés ainsi que leurs ventilations.

Une nouvelle alimentation électrique avec un transformateur de 660 kVA sera implantée. L'alimentation électrique en cas de secours se fera par connexion, soit par les SI de Lutry, soit par les SI de Lausanne.

Les travaux de transformation devraient débuter courant mai – juin 2009 et dureront environ huit mois.

Commune de Morrens

– Mise en service début 2008 de l'installation d'alimentation de la commune de Morrens, par un dispositif de maintien de contre-pression aval connecté sur la conduite de refoulement en direction de Marjolatte. Cet ensemble permet d'alimenter l'intégralité de la commune de Morrens. Les informations telles que pression et débit sont transmises et connues en temps réel au CegeL (centre d'exploitation et de gestion).

- Mise en service du système de reprise des sources de Morrens avec contrôle en temps réel depuis le CegeL, et gestion à distance de l'acceptation ou du refus de l'eau des sources. Le dispositif comptabilise l'eau acceptée et l'eau refusée.

Ces deux installations sont en service depuis plusieurs mois et fonctionnent à la pleine satisfaction de l'ensemble des acteurs.

Usine de Bret

Dans le cadre d'une réfection partielle de l'usine du lac de Bret, la division Etudes et Construction a été mandatée pour étudier la partie de l'ozonation.

Pour mener à bien cette étude et future réfection, il est envisagé de repenser l'ensemble des installations qui sont comprises entre l'arrivée de l'eau brute dans l'usine jusqu'aux quatre bassins de floculation. Cette étude comprend les points principaux suivants :

- production de l'ozone pour la pré- et post-ozonation
- production de l'air comprimé
- destruction de l'ozone en pré- et post-ozonation
- méthode et dispositif d'injection de l'ozone en pré- et post-ozonation
- tuyauteries diverses
- pompage de l'eau brute
- gestion et asservissement de l'ozone et des installations en fonction du débit réel de l'usine

Nous avons contacté deux entreprises en 2008 et allons demander encore une offre à une troisième.

Usine de Bret / désinfection

Une étude a été entreprise dans le but d'améliorer la gestion automatique de la chloration finale dans la chaîne de traitement de l'usine de Bret. Le résultat de cette étude a débouché sur la réalisation d'une installation comprenant un automate programmable équipé d'un écran tactile, pilotant de nouvelles pompes de dosage et de mélange. La régulation du dosage est fonction du débit de production et de nouvelles mesures de Chlore résiduel. L'installation a été réalisée et mise en service en collaboration avec le personnel de l'usine.

Usine de Lutry 3 / Injection du charbon actif en poudre (CAP)

Dans le cadre de l'étude d'injection et mélange du charbon actif en poudre dans les bâches d'eau brute, un système de Giffard et mélangeurs par jets liquides a été installé et testé dans l'une des bache d'eau brute de l'usine de Lutry.

Les observations faites relatives au mélange, à ce jour sans CAP, dans la bache d'eau brute sont très encourageantes.

La deuxième partie du dispositif, à savoir la mise en contact du CAP avec l'eau de transport jusqu'au Giffard, doit encore être installée et testée début 2009.

Entretien des cuves de stockage de l'eau

L'entretien des cuves est un travail important qui occupe passablement le personnel des trois réseaux et des usines, cinq à six mois par an. Cette activité se déroule entre septembre et mars (période de plus faible consommation d'eau).

Durant cette période, chacune des 45 cuves des 30 réservoirs gérés par les réseaux, et les 37 cuves des trois usines sont vidées, inspectées et nettoyées.

Ceci permet aux différents intervenants d'en vérifier l'état général (génie civil, équipement hydraulique, état sanitaire) et, le cas échéant, de procéder aux réparations ou modifications qui seraient nécessaires à leur bon fonctionnement.

Transformations

La chambre des Bornels à l'Etivaz a été transformée afin de permettre la pose de deux débitmètres, un débitmètre sur la source des Bornels et l'autre sur l'arrivée de l'eau des deux Vallées. Nous avons profité de ces transformations pour mettre individuellement en place, sur les deux conduites, un appareil de mesure de turbidité, de conductivité et de température de l'eau. Toutes ces mesures sont envoyées par GSM et sont disponibles sur serveur.

Chantiers divers

- Galerie de Haute-Pierre: remplissage, par projection de gravier, de la galerie technique abritant les conduites d'eau sur une longueur d'environ 100 m (longueur totale de la galerie 125 m), car des plaques de marne se détachaient des parois et de la voûte, mettant en danger l'ouvrage et le personnel qui en assurait l'entretien (cette galerie n'est pas nécessaire pour le fonctionnement du réservoir; elle avait été creusée pour éviter un terrassement trop important lors de la pose des conduites).
- Lac de Bret: consolidation de la berge suite à un glissement de terrain (environ 400 m³, sur une longueur d'environ 50 m). La solution choisie a été de stabiliser la berge en utilisant du bois et en plantant des boutures de saules pour recréer une protection naturelle. Le travail effectué s'est parfaitement intégré dans l'environnement.
- Usine de Lutry: construction d'un réfectoire pour le personnel de la division Production, dans le bâtiment de l'ancienne station de pompage de l'usine de Lutry.
- Dépôt du Jorat: construction d'un garage pour abriter les véhicules (un camion, deux fourgonnettes et une petite remorque).

Micropolluants

Etudes et Construction a participé au lancement des essais micropolluants entrepris à la STEP de Vidy.

Automatisme

Dans le cadre des projets de Montétan et Vers-chez-les-Blanc, une nouvelle gamme d'automates programmables a été choisie. Pour profiter des évolutions techniques dans ce domaine, nous avons mis en fonction un type de matériel ayant l'avantage de pouvoir, au moyen d'un réseau Ethernet, non seulement communiquer entre eux, mais également être atteignable depuis n'importe quel point du réseau informatique de Lausanne.

QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

Qualité

L'audit de recertification concernant la qualité (ISO 9'001) et l'environnement (ISO 14'001) a été passé avec succès.

En 2008, un grand nombre de documents a été mis à jour: 116 documents modifiés ou nouveaux ont été répertoriés.

Pour la première année, les audits internes ont été réalisés par les huit auditeurs internes et la sélection des unités à auditer s'est faite en commun. Les aspects significatifs relevés lors des audits seront présentés à la revue de direction. On dénombre treize audits internes. Un de ces audits est plus qu'un simple audit mais une démarche sur plusieurs mois qui touche la facturation de l'eau.

En 2008, il y a eu l'émission de neuf nouvelles requêtes et neuf requêtes ont pu être terminées.

La démarche d'optimisation des processus Goéland se poursuit, notamment avec :

- processus de lavage des cuves
- base de données de réclamation clients
- processus liés aux raccordements de bâtiments
- processus liés à l'ouverture d'un chantier

Environnement

Un travail de réflexion a été mené pour revoir la méthodologie de l'analyse environnementale. Ainsi, une nouvelle méthodologie a été choisie et son application a été effectuée sur deux unités du service : les chantiers et l'usine de Lutry. Le choix a été d'opter non pas pour une méthode prédéfinie dans laquelle **eauservice** devrait s'intégrer, mais de créer un outil adapté aux besoins spécifiques d'**eauservice**, en utilisant les connaissances des collaborateurs. Il faudra prévoir encore au moins une année pour créer un tel document pour chacune des unités du service.

Analyse de cycle de vie sur les usines de Bret et Lutry

Bien qu'ayant comme but premier l'épuration des eaux, les procédés de traitement de l'eau peuvent également engendrer d'autres types d'impacts environnementaux. Ces impacts sont notamment liés à la consommation énergétique des installations, aux co-produits (filtres usagés, boues, etc.), ou à l'utilisation de substances chimiques dans les filières de traitement (floculants, détergents, etc.).

Une approche d'analyse de cycle de vie (ou Ecobilan) est donc particulièrement indiquée pour évaluer les gains et les pertes de ces procédés en terme de performance environnementale. En effet, l'Ecobilan permet ainsi de guider le choix entre plusieurs filières de traitement, présentant des performances similaires en terme d'épuration des eaux mais des impacts environnementaux globaux qui peuvent différer largement.

eauservice a souhaité mettre en place une démarche environnementale pour étudier l'impact de ses usines de Lutry et de Bret qui ont un traitement et une situation différente. En effet, Lutry se situe au bord du lac Léman et le traitement s'effectue à travers des membranes d'ultra-filtration, alors que l'usine de Bret se trouve en altitude et possède une chaîne de traitement complexe (filtre, ozonation, charbon actif).

L'Ecobilan a débuté en septembre et se terminera en début d'année 2009. Il est réalisé par un jeune diplômé, supervisé par un bureau d'étude spécialisé dans ce type d'analyse (Ecointesys) et par le responsable QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) d'**eauservice**.

Santé et Sécurité

D'une manière générale, les accidents professionnels ont baissé en 2008 par rapport à l'année 2007. Le nombre d'accidents professionnels non-bagatelle (AP) est passé

de dix en 2007 à six en 2008, tandis que le nombre d'accidents professionnels bagatelle (APB) est passé de dix à huit.

Tous les trois mois, une séance est organisée avec les nouveaux collaborateurs afin de les sensibiliser aux aspects généraux de la sécurité.

De plus, des check-lists des dangers ont été créées pour les trois réseaux et les trois usines. Elles servent maintenant de pense-bête pour les délégués lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur. En effet, le délégué ou le chef direct du nouveau collaborateur lui donne cette liste et la parcourt avec lui.

Sur le site Intranet d'**eauservice**, un graphique est maintenant affiché avec le nombre de jour sans accident.

De plus, chaque fois qu'un accident se produit, une feuille accident est placée sur les tableaux d'affichage dans toutes les unités. Elle décrit en quelques mots le déroulement de l'accident.

Le 2 décembre, la première demi-journée santé d'**eauservice** a eu lieu. Selon le sondage qui avait été effectué auprès des collaborateurs, trois thèmes ont été retenus :

- port de charges
- stress
- yeux

On peut dire que cette demi-journée a été un succès.

DISTRIBUTION

63 chantiers ont été réalisés en 2008, correspondant à la rénovation ou la réhabilitation d'un total de 12'170 mètres de conduites (voir remarque dans le sous-chapitre Base de données réseaux SIT).

Les montants dépensés ou engagés en 2008 pour financer ces chantiers approchent les 8 millions de francs.

Interventions d'urgence

Le service de piquet « réseaux » a été appelé à 214 reprises en 2008. Dans 120 cas, il s'agissait d'une intervention à réaliser dans l'urgence, suite à une fuite ou à une rupture. 33 appels concernaient des problèmes signalés à des bornes hydrantes, quatre les by-pass, trois des mises hors service / remises en service pour travaux dans des immeubles en dehors des heures de travail, cinq des problèmes de qualité de l'eau, et 49 des problèmes divers (robinets bouchés, baisse de pression dans l'immeuble, bruit d'eau, etc.).

Du point de vue financier, 977'000 francs ont été dépensés pour réparer les conduites de distribution, et 257'000 francs pour réparer les conduites de transport.

Nombre de défaillances

Le nombre de défaillances sur le réseau de transport et de distribution atteint 93 cas.

Avec le recul, il est encourageant de constater une diminution régulière du nombre de fuites et ruptures dans le réseau (170 – 137 – 113 – 103 – 110 fuites respectivement pour les années 2003 – 2004 – 2005 – 2006 – 2007). La mise en œuvre de la stratégie du remplacement ciblé des conduites considérées à risque et identifiées à l'aide de méthodes statistiques et multicritères est payante. La recherche active des fuites diffuses à l'aide de méthodes acoustiques porte également ses fruits.

Écoute de réseau

L'équipe « écoute de réseau » a poursuivi son travail de recherche systématique de fuites et a ausculté dix régimes de pression, ce qui correspond à environ 410 km de conduites, sans compter les branchements. 30 fuites ont été détectées et 123 corrélations indépendantes des campagnes de recherche systématique ont également été effectuées à la demande des chefs de réseau. Les 16 micros/enregistreurs utilisés pour l'écoute globale ont montré des signes de faiblesse et ne sont plus réparés par le fournisseur. Des tests ont été effectués pour renouveler ce matériel.

Équipe Bornes Hydrantes (BH)

Le service gère 3'974 BH, dont 2'048 sont sur le territoire lausannois. Un contrôle systématique des BH situées sur celui-ci a été mis en place et est effectué par l'équipe BH. 294 BH ont été contrôlées, 13 ont fait l'objet de révisions lourdes et 72 de révisions légères. L'atelier des bornes hydrantes a déménagé de la rue de Genève 34 au MAGESI, ce qui a engendré un travail d'inventaire et de transport important.

Matériel

Le marché pluriannuel des tuyaux et raccords a été adjugé fin 2007 à von Roll hydro (Suisse) AG. Le marché précédent étant attribué à Wild Lausanne AG. Le changement de fournisseur a impliqué une adaptation du matériel d'assemblage et une formation de tout le personnel concerné à la pose du nouveau matériel.

Le logiciel Spontis, introduit en 2007 pour la réservation et le prélèvement du matériel au MAGESI, est largement utilisé au sein du service. Même s'il n'est aujourd'hui pas encore complètement abouti, l'outil montre quelques signes de vieillesse qui repoussent une grande partie des développements prévus à la prochaine version du logiciel. De manière générale, le logiciel est adapté aux besoins d'eauservice, mais un certain nombre de dysfonctionnements péjorent une utilisation efficace (par ex. impossibilité d'utiliser les prélèvements partiels, lenteurs, etc.).

Le processus de facturation mis en place spécialement pour notre service (client externe aux SI) et qui utilise des extractions de Spontis a montré ses limites. Un traitement manuel long et fastidieux a été nécessaire, pour ventiler les coûts sur les bons chantiers et imputations, et pour faire correspondre les extractions de Spontis avec les prélèvements et retours de matériel saisis dans SAP. Ce dernier point sera finalement résolu pour 2009, en créant des ordres internes (OI) dans le logiciel SAP.

Le personnel d'eauservice a été fortement impliqué, notamment en participant aux nombreuses séances liées à l'évolution de Spontis. Un projet de standardisation des articles avec les SIG (services industriels de Genève) a débuté, ce qui permettra d'alléger et d'améliorer notre catalogue d'articles, ainsi que de faciliter la coopération entre les deux entités.

Base de données réseaux (SIT)

La mise en production du logiciel Topobase permet de mettre à jour autant les plans au 1/200^e que la base de données, ceci simultanément et dans un seul logiciel. L'implémentation de ce nouvel outil a cependant nécessité un effort de formation important, et entraîné une période transitoire sans mise à jour de la base de données, ce qui explique que les données extraites du SIT fournies

dans ce rapport ne sont pas consolidées. Afin de permettre la consultation, et dans certains cas, la saisie de données attributives (non géographique) par l'ensemble du service, un module complémentaire (Webframe) est progressivement mis en production.

Sources

L'engagement d'une ingénieure « Responsable des sources » a permis de centraliser les différents aspects liés à la gestion des 120 captages. L'informatisation des documents officiels, tels que les plans des zones de protection, est en cours, avec la mise en place d'objets « adduction » et « captages » dans Goéland. Les autres informations directement utiles pour l'exploitation sont progressivement introduites dans Topobase, avec pour objectif d'y inclure toute la partie autocontrôle, entretien et maîtrise des risques.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EAU

Le rapport-préavis n° 2008/34, intitulé Création d'un fonds « Solidarité internationale eau » - Règlement d'utilisation du fonds - Réponse au postulat de Mme Andrea Egli « Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves » - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini « Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe », a été adopté par le Conseil communal le 12 décembre 2008.

Concrètement, cela signifie qu'à partir de 2009, un centime par m³ d'eau vendu aux Lausannois (ce qui fait un montant annuel d'environ Fr. 140'000.-) sera prélevé afin qu'eauservice puisse réaliser des projets d'aide au développement.

L'année 2009 verra débuter le projet, qui s'articulera autour des deux volets : (i) partenariat avec deux communes malgache, et (ii) formation. Le volet « partenariat » permettra de renforcer les capacités des structures locales de gestion de l'eau et de financer la réalisation d'infrastructures en eau. Dans le volet « formation », il est prévu que les spécialistes d'eauservice s'impliquent dans une collaboration directe avec des acteurs locaux du domaine de l'eau.

PRODUCTION

La production annuelle fut équivalente à celle de l'année dernière, soit environ 32 millions de m³. Le jour d'adduction maximum fut le lundi 23 juin avec un volume de 127'185 m³. Pour mémoire, le jour d'adduction maximale de ces vingt dernières années fut le mercredi 21 juin 1989 avec 218'000 m³.

En plus de sa mission d'exploitation et de maintenance des installations des usines de production et des stations de pompage et de désinfection, la division Production a apporté sa contribution aux projets de la division Etudes & Construction, en participant aux travaux de montage des installations pilotes pour les essais de traitement des eaux de source du Pays-d'Enhaut, et des équipements des réservoirs et stations de pompage de la Montagne-du-Château, de Vers-chez-les-Blanc et de Montétan.

Dans le cadre de la rénovation des équipements du centre d'exploitation et de gestion (CegeL), et de la supervision locale des usines de St-Sulpice et de Bret (Préavis n° 2006/15), les travaux ont été adjugés et le projet a démarré. Sa durée est estimée à deux ans.